



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 AVRIL 2018

Présent-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Roberto RIGHETTI, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Catherine BOERTSCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Pierre-Antoine RIEBEN et Mario RODRIGUEZ, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Thierry DURAND, Maire

Mme Fabienne MONBARON Conseillère administrative

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mmes Glenna BAILLON

MM. Roberto DI GIORGIO, Olivier MONNERAT, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING (*Procès-verbal rédigé sur la base de l'enregistrement de la séance*)

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2018**
- 2. Election de deux membres du Conseil municipal et de leurs suppléants au Conseil de Champ-Ravy**
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal**

4. Communications du Conseil administratif

5. Rapports des commissions :

- a) Infrastructures et environnement du 16 avril
- b) Economie et finances du 16 avril
- c) Aménagement et grands projets du 23 avril

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 114-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 56'000.- pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du PLQ Rolliet
- b) D 117-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 560'000.- pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates
- c) D 119-2018 R : Crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 30'000.- destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune
- d) D 120-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 135'000.- en vue de réaliser un appel à projet coopératives aux Sciers à Plan-les-Ouates
- e) D 121-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour la réalisation d'un avant-projet et d'un appel d'offres AIMP visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la « Voirie » à Plan-les-Ouates
- f) D 124-2018 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 9'000.- pour le Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates – PICom
- g) D 125-2018 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2017)
- h) D 126-2018 P : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017
- i) D 127-2018 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 16'006.55 pour le captage des eaux de ruissellement du chemin des Etangs-de-la-Bistoquette à Plan-les-Ouates
- j) D 134-2018 P : Modification des statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile région Salève » (ORPC Salève)

7 Proposition du Conseil municipal

A. Motion

M 13-2018 P : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates

8 Questions

9 Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Saas, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Elle excuse les absences de MM. Di Giorgio, Monnerat, Tinguely et Valentin, ainsi que celles de Mme Baillon et Mme Stanning, procès-verbaliste. Le procès-verbal de cette séance sera rédigé sur la base de l'enregistrement.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2018

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 19 voix pour, sans modification.

ELECTION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS AU CONSEIL DE CHAMP-RAVY

La Présidente explique qu'il convient d'élire deux membres du Conseil municipal et deux suppléants, au Conseil de Champ-Ravy. Elle annonce les candidatures qui ont été reçues, par parti :

Mme Catherine Borstcher, pour les Verts'libéraux
Mme Nathalie Rüegger, pour les Socialistes
M. Roberto Righetti, pour le PLR
M. Philippe Rochetin, pour le PDC
M. Maurice Gardiol, pour la suppléance du parti socialiste

La Présidente demande s'ils ont d'autres propositions à formuler. Cela n'étant pas le cas, elle les invite à passer aux élections en votant à main levée pour chaque candidature.

Mme Catherine Borstcher obtient 2 voix.
Mme Nathalie Rüegger obtient 4 voix.
M. Roberto Righetti obtient 12 voix.
M. Philippe Rochetin obtient 13 voix.
M. Maurice Gardiol, quant à lui, est élu à la suppléance.

Le secrétaire fait remarquer qu'il s'agit d'élire deux suppléants et qu'ils n'ont qu'une candidature.

La Présidente demande si quelqu'un d'autre veut bien se proposer pour la suppléance.

Mme Nathalie Rüegger se propose et obtient 8 voix.

Sont donc élus au Conseil de Champ-Ravy : MM. Philippe Rochetin, avec 13 voix et Roberto Righetti, avec 12 voix. Sont élus à la suppléance, les deux personnes qui se sont présentées, à savoir M. Maurice Gardiol et Mme Nathalie Rüegger.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1. Délai référendaire

La Présidente annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 4 mai 2018 et s'achèvera le 12 juin 2018.

3.2. Inscription pour le match de gala du tournoi de l'Ascension le jeudi 10 mai 2018

La Présidente rappelle aux personnes intéressées que les inscriptions pour le match de gala du tournoi de l'Ascension, qui aura lieu le jeudi 10 mai 2018, au Centre sportif des Cherpines, doivent se faire auprès du secrétariat général.

COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

Arrêt du Tribunal fédéral du 9 mars 2018

M. Durand annonce que le Tribunal fédéral a rendu un arrêt le 9 mars dernier, qui annule l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice genevoise concernant la procédure de sélection d'un prestataire pour déployer un système de réseau en libre-service. Contre toute attente, le Tribunal fédéral considère donc qu'il s'agit bien d'un marché public et non de l'octroi d'une concession, de sorte que le recours de la société Intermobility doit être déclaré recevable et ses arguments examinés par la Chambre administrative, ce qui n'avait pas été fait lors de son jugement. La saga continue donc.

4.2. Suivi des différents dossiers

M. Durand leur rappelle qu'il procède à un certain nombre de suivis, par des présentations relativement détaillées sur leur état d'avancement et que ces présentations sont accessibles sur le cmnet, dans la rubrique '*Commission Infrastructures et environnement*', raison pour laquelle il fait assez peu de communications au sein du Conseil municipal.

4.3. Parking sauvage autour du stade de football

Mme Monbaron annonce qu'avec les beaux jours qui arrivent et les activités sportives qui reprennent à fond aux Cherpines, ils constatent une recrudescence du parking sauvage autour du stade. Les clubs ont été informés de leurs devoirs quant à l'information à transmettre à leurs membres et invités. Des contrôles sporadiques avec distribution d'amendes seront mis en place si cette tendance ne s'inverse pas rapidement.

4.4. Incivilités

Mme Monbaron informe des incivilités constatées durant le mois de mars 2018 :

Mars	: 7 incivilités (contre 10 sur la même période en 2017)
Déchets	: 5 cas
Tags	: 1 cas
Déprédations	: 1 cas (gazon endommagé au stade des Cherpines)

Ils n'ont pas encore les chiffres définitifs pour le mois d'avril, mais ils constatent une recrudescence de tags dans le secteur des Voirets, ainsi que sur le mur avec la fresque sur la route de Base. Ceux-ci seront ôtés tout prochainement.

4.5. Sécurité

Mme Monbaron annonce que durant les vacances scolaires, des enfants ont volé des clés, ont pénétré dans les écoles de Champs-Joly et se sont 'amusés' à tout jeter par terre. Ils ont été interpellés par la police municipale quelques jours plus tard. Les clés ont été récupérées.

4.6. Cambriolages

Mme Monbaron informe qu'ils ont comptabilisé 5 cambriolages pour le mois de mars 2018, contre 5 cas pour la même période en 2017. Sur le 1^{er} trimestre, à savoir du 1^{er} janvier au 31 mars 2018, 20 cambriolages ont été recensés, contre 25 pour la même période en 2017.

4.7. Divers

Mme Monbaron annonce que la situation est plutôt calme sur l'ensemble du territoire. Le meurtre de Champ-Joly a provoqué beaucoup de réactions, notamment des nombreux enfants et ados qui étaient présents lors de l'intervention de la police dans le secteur. Les réseaux sociaux ont également eu un effet amplificateur. A présent, la situation retrouve son calme. A noter que n'ayant pas été contactés par la police, ils ne savent de cette affaire que ce que les journaux en ont relaté.

4.8. PLQ du Rolliet aux Cherpines

Mme Monbaron annonce que lors de sa séance du 18 avril 2018, le Conseil d'Etat a adopté le Plan Localisé de Quartier dit 'du Rolliet', premier secteur d'urbanisation du périmètre des Cherpines qui devrait accueillir des activités, services et commerces en bordure de la route de Base et 1'000 logements environ sur l'ensemble de son périmètre. Les 4 oppositions ont été rejetées par le Conseil d'Etat. Dès la fin du délai de recours et pour autant qu'aucun recours ne soit déposé, il sera donc possible de déposer des autorisations de construire sur ce périmètre. La commune de Plan-les-Ouates restera attentive au respect de la convention signée avec le Canton qui stipule qu'aucun logement ne pourra être réalisé sur ce périmètre en l'absence du tramway. La Commission Aménagement a également pris connaissance de l'un des arrêtés du Conseil d'Etat rejetant les oppositions. Celui-ci sera soumis à leur avocat conseil pour clarification de certains points. En attendant, copie de cet arrêté leur sera remise pour information.

4.9. Concours pour l'école du Rolliet aux Cherpines

Mme Monbaron informe que, toujours sur ce premier périmètre, la Commune a organisé un concours d'architectes SIA 142 pour la conception et la réalisation du groupe scolaire du Rolliet. Le premier tour s'est déroulé la semaine passée et a permis de retenir 11 candidatures sur 37 dossiers déposés. Ces 11 candidats seront informés ces prochains jours du fait qu'ils ont désormais 4 mois pour proposer un projet sur la base du programme transmis par la Commune. Le jury, composé de membres du Conseil administratif, du Conseil municipal et de professionnels, se réunira mi-novembre 2018 pour décider du lauréat.

4.10. Invitation de l'Atelier

Mme Monbaron annonce qu'ils vont recevoir une invitation pour la visite de l'Atelier, soit le nouveau bâtiment industriel construit le long de la route de Saint-Julien, en face de l'Auberge du Tambour-Major. Celle-ci se déroulera le 16 mai 2018, à 18h30. Elle les remercie par avance d'y répondre rapidement.

4.11. Visite d'un groupe d'élèves du cycle d'orientation de Drize

M. Magnin informe qu'ils ont reçu des élèves du cycle d'orientation de Drize et leurs correspondants allemands, le lundi 16 avril 2018, correspondants qui passaient une semaine ici. La majorité des élèves de ce cycle d'orientation étant de Plan-les-Ouates, ils ont été reçus pour une présentation de la Commune et du système politique suisse. Cette visite s'est extrêmement bien passée et ils ont reçu les remerciements des enseignants qui s'en sont occupés.

4.12. Visites des classes de 7P

M. Magnin annonce que la première visite des classes de 7P a eu lieu ce mercredi, à savoir le 18 avril 2018. Les prochaines auront lieu au lendemain de cette séance, soit le mercredi 25 avril 2018 et la troisième le mercredi 2 mai 2018. Cette première session s'est très bien déroulée. A savoir qu'il y a une petite modification cette année, puisque ces élèves vont également visiter les bâtiments du Service des espaces verts et ses aspects techniques qui sont peut-être plus concrets et plus parlants. Il y a toujours une partie de présentation de la Commune et une partie de questions-réponses. Cela se passera dans cet hémicycle.

4.13. Prix décernés aux élèves de Plan-les-Ouates fréquentant les écoles de secondaire 2

M. Magnin informe que les prix aux élèves de Plan-les-Ouates fréquentant les écoles de secondaire 2 ont été revus et harmonisés. Il fera une présentation des nouveaux critères d'attribution de ces prix lors d'une prochaine commission Enfance.

4.14. Inauguration de la Maison Champ-Ravy

M. Magnin annonce que le 14 avril dernier a eu lieu l'inauguration de la Maison Champ-Ravy. Il remercie toutes les personnes, tous les conseillers administratifs et les conseillers municipaux qui étaient présents lors de cette manifestation. Le bâtiment a été inauguré en présence d'énormément de monde, dont de nombreux enfants. Cela s'est extrêmement bien déroulé. Tous les partenaires sont prêts. Il leur manque encore l'autorisation d'exploiter ce bâtiment. A savoir, cependant, que le vendredi 20 avril 2018, le Service du feu est passé et qu'il a donné son accord. Ils attendent que l'Etat agrée formellement, afin de pouvoir ouvrir ce bâtiment dans le courant de cette semaine. L'association Caritas est également en attente de pouvoir exploiter le restaurant. Ils ont engagé du personnel et sont prêts à fonctionner.

4.15. 1^{er} recrutement direct – 25 avril 2018

M. Magnin informe que le 25 avril 2018, soit au lendemain de cette séance, aura lieu le 1^{er} recrutement direct à Plan-les-Ouates. C'est un magnifique succès puisque c'est plus de 15 entreprises qui seront présentes et qui proposeront environ 50 places d'apprentissage. Si les conseillers municipaux connaissent des jeunes en recherche d'une place d'apprentissage, ils peuvent trouver tous les détails sous le site internet de Plan-les-Ouates, ainsi que sous le site de l'OFPC (Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue). Cet événement aura lieu à la salle communale de 13H30 à 15H00.

4.16. 'La ronde des générations' – 6 mai 2018

M. Magnin annonce que 'La ronde des générations' aura lieu le 6 mai 2018, dans le cadre de la Fête de la Danse, organisée par le Service de l'action sociale. Cette manifestation aura lieu à la salle communale.

4.17. Permanence impôts

M. Magnin informe que le succès de la permanence impôts ne se dément pas. Ils ont énormément de demandes et toutes les plages disponibles ont été occupées.

4.18. La fête des voisins – 25 mai 2018

M. Magnin annonce que la fête des voisins aura lieu le 25 mai 2018, avec un effort particulier de la Commune pour faciliter cet événement. Il encourage les conseillers municipaux à ne pas hésiter à utiliser le matériel mis à disposition par cette dernière.

4.19. Communication concernant la place des Aviateurs

M. Magnin annonce qu'une communication concernant la place des Aviateurs va être envoyée très bientôt, en lien avec les services de la Police municipale et de l'action sociale, pour rappeler le dispositif qui existe sur cette place en cas de nuisance et annoncer que celui-ci est appuyé en période estivale et ce, dès maintenant.

4.20. Spectacles passés

M. Magnin informe des spectacles qui se sont déroulés dernièrement à l'Espace Vélodrome :

- '*Omar Sosa et Seckou Keita*', le 28 mars 2018
- '*B.A.B.A.R*' le 12 avril 2018

Ces deux spectacles ont été bien fréquentés.

4.21. Mise à disposition de l'école d'Arare, à la location

M. Magnin annonce que l'école d'Arare a été mise à disposition du public, à la location. Le lieu peut accueillir un maximum de 20 personnes. Ils rappellent très clairement qu'il n'y a pas de places de parking aux alentours de cette ancienne école. Ils ont limité l'accès, en semaine, du lundi au vendredi soir à 20H00, puisque ce bâtiment se trouve au milieu du hameau. Ce lieu peut être loué à l'accueil de la Mairie.

4.22. Spectacle à venir à l'Espace Vélodrome

M. Magnin informe d'un prochain spectacle à l'Espace Vélodrome :

- '*Au théâtre ce soir*', les 16 et 17 mai 2018

4.23. Ouverture du Festival de la Cour des Contes – 27 avril 2018

M. Magnin annonce que le Festival de la Cour des Contes commencera le 27 avril 2018. Les conseillers municipaux sont conviés à son lancement.

4.24. 'Plein-Feux' – Semaine portes ouvertes, à La julienne, du 14 au 19 mai 2018

M. Magnin informe que '*Plein-Feux*', la semaine portes ouvertes, à La julienne, aura lieu du 14 au 19 mai 2018. Les conseillers municipaux y sont également conviés.

4.25. Vernissage de l'exposition 'La bête de mai' – 2 mai 2018

M. Magnin annonce que le vernissage de l'exposition '*La bête de mai*', aura lieu, dans le cadre d'ExpLO, dans les locaux de la Mairie, le mercredi 2 mai 2018. Cette exposition se fait en collaboration avec l'artiste et le JAPLO (Jardin d'Aventure de Plan-les-Ouates). Cette artiste fait de la médiation culturelle et sollicite la créativité des enfants du JAPLO.

4.26. Visibilité des marches d'escaliers dans la salle du Vélodrome

M. Magnin informe qu'il leur a été reporté des difficultés de voir les marches de la salle du Vélodrome. Ils y travaillent afin de faire en sorte que ces marches soient plus visibles dans la pénombre et que les gens n'y tombent pas, comme ce fut le cas d'une personne dernièrement, qui s'est fait extrêmement mal.

4.27. Groupement du Sapay

M. Magnin annonce que Mme Lagrange a pris, au 1^{er} avril 2018, ses fonctions en tant qu'administratrice du groupement du Sapay. Les comptes 2017 feront partie de la présentation générale.

4.28. Visite de l'entreprise Greco

M. Magnin rappelle que la visite de l'entreprise Greco aura lieu le 3 mai 2018. Il encourage les conseillers municipaux à s'y inscrire.

4.29. Entreprise De Grisogono SA

M. Magnin annonce que l'entreprise De Grisogono SA a pris contact avec la Commune, plus précisément avec Mme Monbaron, afin de pouvoir parler de leurs difficultés avant que celles-ci ne soient évoquées dans la presse.

4.30. Visite de l'association Dituria et portes ouvertes

M. Magnin rappelle que la visite de l'association Dituria aura lieu le 26 avril 2018, à 18H30. L'association organise également une journée porte ouverte le 13 mai 2018.

4.31. Naturalisations

M. Magnin annonce qu'il y a eu 99 naturalisations sur Plan-les-Ouates, en 2017.

4.32. Noces d'or

M. Magnin informe que les noces d'or ont été célébrées la semaine précédente. Il remercie les conseillers municipaux qui y étaient présents. Ce fut une édition record puisqu'il y a eu 30 couples conviés et inscrits et que 25 sont venus. Ils ont fêté des noces d'or, des noces de diamant et un couple a fêté ses noces de platine, à savoir ses 70 ans de mariage.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à c).

a) Infrastructures et environnement du 16 avril (annexe a)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Economie et finances du 16 avril (annexe b)

M. Rieben donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

Aménagement et grands projets du 23 avril (annexe c)

En l'absence de M. Tinguely, le secrétaire, **M. Righetti**, donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

D 114-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 56'000.- pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du PLQ Rolliet

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 114-2018 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 février 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis, dans sa séance du 16 avril 2018, un préavis favorable, à l'unanimité, puis en commission Economie qui, dans sa séance du 16 avril 2018, a également préavisé favorablement à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 114-2018 R, par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

b) D 117-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 560'000.- pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 117-2018 R (annexe 2), a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 février 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement, puis en commission Economie et finances, qui ont, toutes les deux, émis un préavis favorable, avec amendements. Lors de son retour au Conseil municipal du mois de mars 2018, décision a été prise de renvoyer à nouveau cette délibération en commission conjointe Infrastructures et environnement et Economie et finances. Lors de cette commission qui a eu lieu le 16 avril 2018, les deux commissions ont émis un préavis favorable par 7 voix pour et 2 refus, sous réserve de l'amendement proposé.

Pour confirmer les discussions qui ont eu lieu au sein de la commission conjointe, **M. Durand** explique qu'il est tout à fait possible de parler en montant bruts égaux nets, à savoir de ne pas mentionner la participation du locataire dans la délibération. C'est donc l'amendement qui va leur être présenté et qui est simplement le reflet des discussions de cette commission. Cela signifie que les montants qui seraient votés, seraient de CHF 124'000.- pour les travaux intérieurs, auxquels il faut ajouter les CHF 170'000.- pour la réfection de l'enveloppe qui n'avait pas été contestée dans les précédentes discussions, ce qui représente un montant global de CHF 294'000.-.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'amendement proposé.

L'amendement proposé de ne pas mentionner la participation financière du locataire et de ramener ainsi le montant de cette délibération à CHF 294'000.- est accepté par 17 voix pour et 2 abstentions.

La Présidente soumet ensuite cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 117-2018 R par 16 voix pour, 2 abstentions et 1 refus.

D 119-2018 R : Crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 30'000.- destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 119-2018 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 mars 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a émis, dans sa séance du 16 avril 2018, un préavis défavorable par 5 refus, 3 voix pour et 1 abstention.

M. Magnin rappelle qu'ils avaient eu il y a quelque temps, pour cette délibération, une présentation par la Fongit (Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique) et explique que la délibération qu'ils souhaitent proposer a bien pour objectif d'aider les entrepreneurs, jeunes ou moins jeunes à développer leurs idées et avancer dans les économies soutenues par la Fongit. C'est la possibilité d'avoir, à Plan-les-Ouates, un certain nombre de start-up. Il rappelle que la moitié des start-up innovantes sont sur Plan-les-Ouates et il s'agit de permettre à ces entrepreneurs qui, parfois, ne sont pas aidés par les banques qui prennent de moins en moins de risques, d'avoir des personnes qui croient en leurs projets et qui les aident à les développer. La participation de la Commune à la Fongit a plusieurs intérêts. Premièrement, cela montre l'implication et le dynamisme de Plan-les-Ouates à vouloir favoriser une économie du futur, avoir des acteurs qui puissent, plus tard, amener de la valeur ajoutée en termes de fiscalité et également employer un certain nombre de personnes. Ils ont donc intérêt à créer ce réseau et à en être partenaire sur Plan-les-Ouates. A toutes proportions gardées, lorsqu'il y a des réseaux, les personnes viennent plus facilement là où ils sont plutôt que d'aller ailleurs. Il prend pour exemple et c'est là qu'il dit à toutes proportions gardées, la Silicon Valley ou le Campus Biotech où les gens se rendent pour trouver d'autres compétences. Et s'ils ont la possibilité d'avancer, de promouvoir et d'avoir les entreprises ici, sur Plan-les-Ouates, les entrepreneurs sont plus attirés par l'endroit où cela se passe qu'ailleurs, parce qu'ils ont des choses de proximité. Et des start-up avec les grands groupes qui sont sur Plan-les-Ouates permettraient de tisser ce réseau et d'en être partenaire, plutôt que de regarder cela au loin. Ils ont la possibilité de le faire et cela était aussi mentionné dans l'étude de l'OPI (Office de Promotion des Industries et des technologies). C'était une des demandes des entrepreneurs, en termes de réseau, en termes de nouveautés, en termes de connaissance de ce qui se passe sur la zone industrielle. Les conseillers municipaux ont pu voir lors de la Journée des entreprises, que des choses absolument incroyables, dont ils n'ont pas connaissance, se passent sur leur Commune. Là, ils auraient également un retour de la Fongit sur les fonds qu'ils investiraient sur trois ans pour aider cette économie du futur. De plus, en termes de communication, il y a des articles dans les journaux, on parle de Plan-les-Ouates de façon extrêmement positive grâce à ces dispositifs. Les entreprises aussi, qui sont nées sur Plan-les-Ouates, se réfèrent à ce qui s'est passé ici et c'est tout à l'avantage de la Commune, justement, pour attirer et garder des entreprises. Il n'ira pas plus loin dans ses explications, mais répondra volontiers à leurs questions si besoin. Il est important de garder ce terreau fertile qu'ils ont sur Plan-les-Ouates avec les dispositifs de l'OPI et l'émergence de ces nouvelles sociétés qui permettent d'imaginer l'économie du futur aussi bien fiscalement qu'au niveau du travail.

Comme il a eu l'occasion de le dire en commission, **M. Rieben** est opposé à cette délibération pour trois raisons : d'abord il est très désagréable d'observer que, finalement, il ne s'agit de rien d'autre que d'un report de charges de l'Etat sur la Commune, par le biais de la Fongit. Cela est très pénible, ils ont vraiment le sentiment que la Fongit vient faire la manche auprès de la Commune. Deuxièmement, il s'agit une raison politique ; il estime, en effet, qu'il n'appartient pas à une collectivité publique de soutenir des entreprises privées qui sont d'ailleurs bien capables de se débrouiller toutes seules. Troisièmement, s'il pouvait, le cas échéant être favorable et aider un projet vraiment très innovant, pourquoi pas ? Mais là, en l'occurrence, on leur propose d'inscrire une ligne budgétaire. Cela veut donc dire que chaque année, ils vont devoir discuter et dépenser CHF 30'000.-. Ces trois raisons l'incitent à leur demander de refuser cette délibération.

M. Gillet soutient cette délibération. Premièrement, il estime que si, pour l'instant, ils ont plutôt eu de la chance avec le développement de la Ziplo, il serait peut-être intelligent qu'à l'avenir, ils aient une stratégie économique qui peut justement passer par l'aide aux start-up et aux jeunes entreprises. Ils ont une Ziplo très axée sur l'horlogerie et l'idée des start up est

pouvoir se diversifier dans les nouvelles technologies, la biotechnologie et autres. Là, il pense que ce serait vraiment une bonne occasion et comme l'a dit M. Magnin, c'est aussi une question de communication. Il y a une concurrence entre les différentes zones industrielles du Canton, avec Meyrin en particulier. Ce serait l'occasion de se positionner là, sur un secteur d'avenir et il trouverait bête que pour CHF 30'000.- (ce qui n'est vraiment pas grand-chose par rapport aux montants qu'ils votent pratiquement à chaque Conseil municipal) de se priver de cela. Ensuite, les start up ne sont pas des entreprises déjà formées. Elles peuvent avoir besoin, au départ, de l'aide des collectivités publiques. Et il pense qu'il est important de les aider au départ. De plus, cette subvention de CHF 30'000.- est conditionnée, chaque année, à un bilan positif, sur la base d'un rapport fait par la Fongit. A la Commune d'être attentive, en fonction des résultats qui seront observés, d'accepter ou pas ces CHF 30'000.- lors du vote du budget chaque année. Cela ne lui paraît pas compliqué.

A l'instar de M. Gillet, **Mme Borstcher** soutient également cette délibération car il s'agit de création d'entreprise et bien que ce ne soit peut-être pas tout à fait comparable, elle compare cela avec la délibération précédente, par le biais de laquelle ils soutiennent aussi une pme locale en votant favorablement pour le Restaurant de la place. Une commune est aussi là pour aider les pme, les entreprises familiales et peut-être les plus grandes entreprises de la Ziplo. Mais enfin, il y a un petit parallèle quand même et c'est tout à fait le rôle d'une commune. Cela fait partie de la vie, cela fait partie de tout ce que l'on nous amène sur cette Commune ; ces gens-là paient des impôts et ces gens-là créent des emplois.

M. Gardiol explique qu'en commission, il a voté contre cette délibération, mais que depuis lors il a relu le dossier et réalise qu'il y a, effectivement, un certain intérêt à soutenir cette délibération. D'une part, parce que c'est un soutien à l'emploi et il pense que c'est tout de même une des priorités actuellement dans leur Canton. Il est vrai que c'est une tâche qui incombe d'abord au Canton, mais là, il s'agit tout de même d'un projet où ils sont assez directement impactés, si ce qui est proposé peut être mis en œuvre. Il leur rappelle aussi que le crédit de CHF 30'000.- serait doublé par la Fongit pour soutenir cette implantation à Plan-les-Ouates, sur les fonds qu'ils reçoivent du Canton. Il trouve qu'ils sont donc gagnants sur beaucoup de lignes et que cela vaut la peine d'essayer, sachant également que ce qui est proposé est limité en termes d'années.

Pour sa part, **M. Rochetin** soutient également cette délibération. Ils savent à quel point, chaque année, leur zone industrielle dégage des bénéfices ce qui, fiscalement, n'est pas négligeable. Ils connaissent la forte valeur ajoutée des start up. Dans une commission, il a été évoqué 'Plan-les-Ouates start up city'. Pourquoi pas ? Il pense que c'est une image qui peut être très valorisante. Comme l'a souligné M. Gardiol, effectivement, c'est un engagement à la promotion des places de travail. C'est également soutenir l'innovation, puisque les start up le sont (un article dans la Tribune y faisait encore récemment référence) et il est vrai que le montant, par rapport aux excédents que la Commune dégage chaque année, lui semble tout à fait acceptable.

M. Rodriguez convient qu'effectivement, le montant n'est pas trop excessif. Mais, comme l'a dit M. Rieben, il se souvient lorsqu'ils avaient eu la présentation de la Fongit, en commission, qu'il y avait ce sentiment d'aller chercher dans les fonds de tiroir, des montants par la Fongit, parce que le Canton, justement, ne venait pas faire son travail. Quelque part, c'est une sorte de substitution au Canton qui, personnellement, le gêne un peu. Et il se pose la question également, de savoir s'ils ne prennent pas le problème à l'envers. Il y a plusieurs mois, il y avait la question d'un délégué économique, afin d'avoir quelqu'un qui fasse le nécessaire, clairement, pour les entreprises de la Commune, pour les start up, etc. Alors que là, la Fongit, s'ils ont bien compris lors de leur audition en commission, s'ils étaient situés à Meyrin, ils seraient allés demander cette subvention à la commune de Meyrin, s'ils étaient à la Pallanterie,

ils seraient allés à la Pallanterie, à Meinier. Certes, cette subvention n'est pas très élevée, mais quelque part, ce qui le dérange c'est qu'ils se substituent au Canton. Et pour finir, il revient sur les paroles de Mme Borstcher : oui, peut-être qu'ils ont aidé une entreprise locale avec le vote de tout à l'heure, mais il y a une grande différence. En ce qui concerne le vote précédent, le bâtiment est un bâtiment du patrimoine financier. C'est un bâtiment de la Commune. Donc, c'est la Commune qui fait le nécessaire également pour, peut-être, ultérieurement, avoir des recettes via les loyers. C'est donc quelque chose qui lui appartient et elle peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine financier en tant que collectivité publique. C'est là toute la différence entre le vote de la précédente délibération et le vote de cette délibération.

Personnellement et contrairement, peut-être, à certains collègues de son parti, **M. Righetti** soutient cette initiative pour une raison principale, c'est celle de rester attentif au fait que la Fongit accompagne ces nouvelles entreprises dans leur installation en faisant appel, pour tout ce qui est administratif, à l'engagement d'un personnel local; souvent bien plus au courant des procédures Suisses en donnant l'accent à l'engagement de jeunes qui sont au chômage, car on voit très bien la difficulté, aujourd'hui, que certains jeunes sortant de l'école ou sortant d'apprentissage ont à trouver un emploi. L'engagement pour ces entreprises est parfois difficile en ce qui concerne le côté technique, avec la recherche d'un personnel spécialisé et pointu dans leur domaine, ce qui les amène à chercher parfois hors de Suisse. Par contre, administrativement parlant, les recherches doivent rester locales. C'est pour cela qu'il soutient cette proposition. Dès lors, il demande au Conseil administratif de bien suivre cette évolution et de connaître le bilan dans une année en espérant que ce dernier soit positif. S'il ne devait pas l'être, il reviendrait gentiment le lui rappeler.

M. Favre souhaite juste rappeler que la Commune aide déjà toutes les entreprises de la zone industrielle en accordant un 10 % sur la taxe professionnelle. Donc, par principe, la Commune aide toutes les entreprises. S'ils font un petit geste supplémentaire pour les start up, par exemple, cela lui semble une très bonne solution pour l'avenir de cette zone qu'on leur envie de partout.

M. Farinelli souhaite juste témoigner du fait qu'il a eu des contacts avec la Fongit et qu'il leur recommande de la soutenir. Contrairement à d'autres entités, telle Ecllosion qui, d'ailleurs, ce sont déplacées ailleurs, la Fongit fait vraiment un excellent travail qu'il faudrait soutenir.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 119-2018 R par 13 voix pour et 6 refus.

d) D 120-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 135'000.- en vue de réaliser un appel à projet coopératives aux Sciers à Plan-les-Ouates

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 120-2018 R (annexe 4), a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 mars 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et grands projets, qui a émis, dans sa séance du 23 avril 2018, un préavis favorable par 6 voix pour et 3 abstentions, puis en commission Economie et finances, qui a émis, dans sa séance du 16 avril 2018, un préavis favorable, à l'unanimité.

M. Rieben estime qu'il est nécessaire de clarifier certaines choses parce que lors de la commission Aménagement qui a eu lieu la veille de cette séance, cette délibération avait été acceptée moyennant trois amendements. Or, ils ont reçu un message de la conseillère administrative leur disant que, finalement, ils ne pouvaient rien modifier. Il aimerait donc juste avoir une clarification à ce propos.

Mme Monbaron ignore de quel message disant qu'ils ne pouvaient rien modifier M. Rieben veut parler. Fait-il référence au message électronique qu'ils ont reçu cet après-midi ? Alors, pour expliquer ce message, il s'agissait de dire que le cahier des charges du concours n'est pas censé être remis aux conseillers municipaux, afin qu'ils le rédigent. Il leur a été présenté la veille au soir, à bien plaisir, parce que c'est ainsi qu'ils travaillent chez eux. Ils ont pu formuler leurs remarques, lesquelles vont être prises en compte et intégrées dans le document, mais comme ce n'est pas un document sur lequel le Conseil municipal va se prononcer, ce ne sont pas des amendements qui doivent être votés ici, au sein du Conseil municipal. Mais les amendements qui ont été décidés et votés par la commission vont être intégrés dans le document qui sera présenté aux coopératives qui veulent participer au concours.

M. Rieben observe que la société CBRE est mandatée par la Commune pour élaborer un cahier des charges. La Commune paie donc des honoraires à cette société et il imaginerait assez normal que cette société observe ce que la Commune lui demande de faire, notamment en ce qui concerne les amendements qui ont été votés par la commission.

Mme Monbaron est désolée, mais ne peut pas leur expliquer mieux que de leur dire que ce qu'ils ont voté la veille au soir va être intégré dans le cahier des charges du concours.

Alors dans ces conditions, **M. Rieben** lui demande pourquoi ils ont reçu ce message cet après-midi.

Mme Monbaron lui rappelle que la veille au soir, elle leur avait dit que ces amendements seraient apportés ici, afin qu'ils puissent les voter tous ensemble lors de cette séance du Conseil municipal. Or, comme cela n'est pas des prérogatives du Conseil municipal, ces amendements seront tout de même intégrés au cahier des charges, sans qu'ils aient besoin de les voter, puisqu'ils ont été passés en commission.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le ce projet de délibération D 120-2018 R par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

D 121-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour la réalisation d'un avant-projet et d'un appel d'offres AIMP visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la « Voirie » à Plan-les-Ouates

La Présidente demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 121-2018 P (annexe 5). Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 19 voix pour.

M. Durand présumant que cet objet sera renvoyé en commission pour être discuté plus en avant, leur rappelle que la Commune a pour projet d'agrandir ses locaux administratifs sur le bâtiment de la voirie, que ce dernier a déjà fait l'objet d'un projet qui a lui-même fait l'objet

d'une autorisation préalable. Là, il s'agit de l'étape suivante, celle d'arriver avec un projet calibré en ce qui concerne sa surface qui permettrait de revenir, ensuite, avec un crédit de construction.

La Présidente annonce que le Bureau du 10 avril 2018 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 121-2018 P, en commission Infrastructures, ainsi qu'en Economie, par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

D 124-2018 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 9'000.- pour le Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates – PICom

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 124-2018 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique que le Programme d'Intégration Communal, tel qu'il leur est proposé ici est une politique d'intégration communale qui découle de la politique cantonale. Le Canton s'est doté, il y a déjà quelques années, de ce Plan d'Intégration et sur la Commune, ils font ce travail en lien avec le Forum de la solidarité dans le cadre duquel des ateliers ont été proposés, afin d'avancer sur ce programme qui serait décliné au niveau communal. L'avancée des travaux a déjà été présentée en commission Social, avec les différentes mesures qui ont été validées par le Conseil administratif et par le délégué au social. Ils travaillent en commission et dans les services et il s'agit, ici, de pouvoir valider ce Plan d'Intégration et d'avoir un montant permettant les premières préconisations, puisqu'ils sont au mois d'avril 2018. Et ce, afin de pouvoir avancer avec les premières mesures et d'assurer l'intégration des personnes, aussi bien migrantes qu'expatriées, que des personnes allophones qui arrivent sur leur Commune. Des éléments existent déjà, éléments qu'ils formalisent, tels qu'Appren'TISSAGE, ainsi que des choses qui sont nouvelles comme l'accueil qu'ils réservent à toutes les personnes qui arrivent sur la Commune, en leur adressant un texte plus accessible, traduit dans d'autres langues. L'objectif est, pour Plan-les-Ouates, d'accueillir ses habitants, d'assurer une égalité des chances sur la connaissance de la Commune et de lutter contre les discriminations, afin d'offrir la possibilité aux gens de bien vivre la commune de Plan-les-Ouates. Au niveau des chiffres qu'ils ont pu voir en commission, ils sont à peu près, sur la population totale, à 0.7 % de personnes expatriées (organisations internationales) et 0,7 % de personnes issues de la migration. Ce n'est pas là le cœur principal des personnes qu'ils souhaitent toucher et intégrer, mais plus des personnes qui viennent de régions parfois simplement européennes, qui ne parlent pas la langue ou qui ne connaissent pas Plan-les-Ouates. Cet objectif cible toute la population qui vient sur Plan-les-Ouates, qu'elle soit allophone ou parlant français. Les quatre piliers qui leurs sont proposés là sont : l'accueil et l'information, l'apprentissage du français avec le dispositif Appren'TISSAGE, la prévention des discriminations et le travail sur l'enfance, puisqu'il existe des programmes qu'ils peuvent proposer, soit par le biais des cours d'Appren'TISSAGE, soit dans les institutions de la petite enfance pour permettre, dès le préscolaire, d'acquérir les bases du français, puisque l'on sait que tout se joue dès l'entrée à l'école. Ils sont également en lien avec le BIE (Bureau de l'Intégration des Etrangers) qui les suit et qui ont financés, par exemple, la réalisation du film pour les 10 ans d'Appren'TISSAGE et qui ont également participé au financement de la semaine contre le racisme.

La Présidente annonce que le Bureau du 10 avril 2018 préconise un vote sur le siège.

M. Favre demande combien de communes participent à cette action qui a tout son mérite.

M. Magnin lui répond que cette action est menée par la Commune et qu'il ne sait pas quelles autres communes la suivent. En tout cas, Plan-les-Ouates est une des premières.

Faisant partie d'un groupe de pilotage du BIE cantonal, **M. Gardiol** explique qu'il y a quand même d'autres communes qui ont beaucoup avancé sur ces projets et qui ont même des délégués à l'intégration qui sont, en partie, soutenus, en tout cas au démarrage, par le Canton. Meyrin, Lancy, Carouge (sous une autre forme) et Versoix en font partie et il y a beaucoup de projets en cours. Il précise que lorsqu'ils parlent d'intégration, ils ne parlent pas simplement d'intégration des étrangers, ils parlent de l'intégration d'une population au sein d'une population qui est là et qui est aussi concernée par cette démarche d'une manière ou d'une autre. Donc, il s'agit aussi de mettre en place des choses qui permettent de s'ouvrir, d'accueillir, de connaître, de reconnaître. Ce qui a été fait, par exemple ces dernières années à Plan-les-Ouates, avec différentes démarches qui ont été menées sur l'accueil de communautés ou de personnes étrangères.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 124-2018 P par 16 voix pour, 1 abstention et 2 refus.

g) **D 125-2018 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2017)**

La Présidente demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 125-2018 P (annexe 7). Cette entrée en matière est acceptée par 18 voix pour et 1 refus.

La Présidente annonce que le Bureau du 10 avril 2018 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de ce projet de délibération en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 125-2018 P en commission Economie et finances, par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

h) D 126-2018 P : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 126-2018 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand leur fournit, sur la base d'une présentation Powerpoint, quelques explications sur la présentation schématique des comptes. Il leur rappelle que les comptes d'une collectivité publique se composent de trois comptes : les comptes d'investissement, de fonctionnement et de bilan et leur explique qu'ils restent là dans la configuration comptable dont ils ont l'habitude et que ce sera à partir de l'année prochaine qu'ils utiliseront le nouveau schéma comptable.

La Présidente annonce que le Bureau du 10 avril 2018 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

M. Gaud souhaite faire une petite rectification suite à l'explication de M. Durand. Il constate qu'ils ont baissé massivement le centime et que sa production continue à être en augmentation. Alors que s'ils l'avaient maintenu, il est difficile d'évaluer s'il aurait explosé ou s'il aurait diminué. En baissant le centime, ils constatent une production régulière et soutenue puisqu'il a été baissé massivement. D'autre part, M. Gaud est très surpris par l'impact du patrimoine financier qui est, effectivement, extrêmement important. Et au regard des produits constatés ces dernières années et bien, cette année, sur CHF 63 ou CHF 68 millions, ils seraient à CHF 800'000.- de boni. Ils sont justes dans la cible. Il y a donc de quoi largement s'interroger. Effectivement, ils préconisent depuis un certain nombre d'années d'être un peu plus justes dans les évaluations budgétaires, ils s'en réjouissent, mais cela est quand même très inquiétant. Si par hypothèse, demain, ils créaient cette fameuse Fondation, ce qui est en discussion à la commission des finances, cela voudrait dire que ces produits seraient, de fait, sortis de leur budget, n'est-ce pas ?

M. Durand lui répond par l'affirmative.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commission de cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Economie et finances de ce projet de délibération D 126-2018 P, par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

D 127-2018 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 16'006.55 pour le captage des eaux de ruissellement du chemin des Etangs-de-la-Bistoquette à Plan-les-Ouates

La Présidente demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 127-2018 P (annexe 9). Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 19 voix pour.

M. Durand explique que cela doit être la quatrième fois qu'ils en parlent au sein de ce Conseil municipal. Il s'agit, en effet, de ce fameux crédit auquel ils avaient omis d'intégrer le crédit d'étude, au moment de la présentation. Raison pour laquelle ils ont constaté, à leur plus grand désarroi, que ce crédit d'investissement était en dépassement de CHF 16'000.-. Cela a fait

l'objet d'information en commission Infrastructures et en commission des finances, dès qu'ils l'ont su. C'est pour cela que depuis, les conseillers municipaux ont pu le constater, ils passent beaucoup de projets en crédit d'étude avec des montants relativement faibles par rapport à ce qu'ils avaient l'habitude de faire pour, justement, ne plus se retrouver dans cette situation-là. Des mesures correctrices ont donc été prises.

La Présidente annonce que le Bureau du 10 avril 2018 préconise un renvoi en commission Economie.

M. Favre propose, quant à lui, un vote sur le siège.

La Présidente demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition.

La proposition de M. Favre de voter cet objet sur le siège est acceptée par 16 voix pour et 3 refus.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet donc ce projet de délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 127-2018 P, par 17 voix pour et 2 refus.

D 134-2018 P : Modification des statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile région Salève » (ORPC Salève)

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 134-2018 P (annexe 10), laquelle est acceptée par 15 voix pour et 4 refus.

La Présidente annonce que le Bureau du 10 avril 2018 préconise un vote sur le siège.

Mme Monbaron explique que cette délibération arrive maintenant car les statuts de l'ORPC ont été votés lors de sa création dans les années 1990. Certains articles ont été modifiés en 2001, puis plus rien ne s'est passé depuis. Et depuis cette date, beaucoup de lois ont changé, ainsi que les personnes qui avaient signé ces statuts et qui représentent maintenant les communes membres du groupement. Le commandant de l'ORPC a également changé ; en effet, M. Blanchard a quitté ses fonctions et a été remplacé. Ils devaient donc également changer les signatures auprès des établissements bancaires. Lorsque le commandant de l'ORPC est passé à la banque pour procéder à ce changement de signatures, il lui a été demandé une quantité industrielle de documents et notamment, les statuts avec la signature des personnes au format original, les procès-verbaux des dernières séances avec les noms des membres, etc. C'est alors qu'ils se sont aperçus que parmi les personnes qui avaient signé ces statuts et même la révision en 2001, plus une seule n'était en poste et certaines sont même malheureusement décédées depuis. Ils ont donc réalisé que c'était vraiment le moment de faire le ménage et de pouvoir se rendre à la banque avec des documents d'actualité. Ils ont donc procédé à la révision de ces statuts. Elle a là toutes les modifications qui ont été apportées, qu'elle peut leur projeter et expliquer à l'écran s'ils le souhaitent. Il s'agit, pour l'essentiel, de modifications de noms, de textes et surtout, de référence à des lois qui n'étaient plus en vigueur ou dont les articles ont changé. Ils ont également modifié le nombre de fois ou

comment définir l'organe de contrôle des comptes ; il s'avère que dans l'ancienne version, il était noté qu'ils devaient, chaque année, changer d'organe de contrôle des comptes. Ils se sont retrouvés, cette année, au moment où la personne responsable de l'Office a téléphoné à la fiduciaire pour prendre rendez-vous afin de vérifier les comptes, dans la situation où la fiduciaire les a informé qu'elle n'avait plus de mandat avec leur Commune. Ils ont été assez surpris car ils n'avaient pas souvenir d'avoir dénoncé le contrat. Mme Monbaron a donc demandé à ce que le contrat soit ressorti, afin qu'ils puissent vérifier que ce n'était pas un contrat à durée déterminée qui serait échu. Or, la personne qui travaille à l'ORPC lui a répondu que cela faisait neuf ans qu'elle y travaillait et qu'elle n'avait jamais vu de contrat et ne savait donc pas où le chercher. Ils se sont donc retournés vers la fiduciaire en lui demandant de leur donner le contrat et de leur fournir copie du courrier résiliant ce dernier. La fiduciaire s'est trouvée quelque peu empruntée pour leur répondre car elle ne trouvait pas ce courrier. Finalement, la Commune a lancé un appel d'offres auprès de nouvelles fiduciaires pour en changer et au final, la fiduciaire qu'ils avaient précédemment mandatée les a informés qu'elle s'était trompée d'ORPC et que ce n'était pas du tout la Commune qui avait résilié le contrat chez eux. Au final, la Commune a quand même résilié et a choisi la fiduciaire qui vérifie déjà ses comptes. Tout cela pour dire que, selon les statuts précédents, ils auraient dû changer toutes les années de fiduciaire pour vérifier les comptes ce que, bien entendu, ils n'ont jamais fait. Ils ont donc également modifié cet article et ont transmis l'ensemble des modifications de ces statuts au Service de surveillance des communes qui a validé les modifications qui ont été apportées. Elle ne peut donc que les encourager à approuver cette modification des statuts qui sera également approuvée par les Conseils municipaux des communes de Bardonnex, Perly, Troinex et Veyrier, puis validée par le Conseil d'Etat. S'ils souhaitent qu'elle leur projette à l'écran les différentes modifications qui y ont été apportées, elle peut le faire car elle les a.

Au vu de l'approche pour le moins étonnante de la commission Sécurité, chaque année lors du traitement du budget de l'ORPC, **M. Gaud** se demande s'il ne serait pas opportun qu'une fois, en période calme, la commission se penche sur ces statuts et cas échéant, tente de faire savoir auprès du Conseil administratif son désaccord sur tel ou tel point de manière à ce que dans les années à venir, ils puissent traiter le budget de manière plus sereine.

Du moment où ces statuts leur ont été soumis, **Mme Monbaron** souhaite savoir s'il y a des points qui les interpellent d'ores, plus que d'autres.

M. Gaud lui répond qu'à peu près tous. Raison pour laquelle il souhaite que cet objet soit renvoyé en commission Sécurité.

La Présidente demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de M. Gaud.

Le Conseil municipal accepte par 11 voix pour, 2 abstentions et 6 refus, la proposition de M. Gaud de renvoyer cette délibération en commission Sécurité.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commission de ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 134-2018 P en commission Sécurité, par 11 voix pour, 2 abstentions et 6 refus.

PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motion

a) **M 13-2018 P : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates**

La Présidente demande aux motionnaires de donner lecture de cette motion M 13-2018 P (annexe 11).

M. Rodriguez s'exécute.

A l'issue de cette lecture, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette motion. Cette dernière est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité. Partant du principe que tout le monde l'a lu, elle demande ensuite à M. Rodriguez de leur faire une synthèse de l'exposé des motifs.

Après avoir fait cette synthèse, **M. Rodriguez** explique également qu'un plan de mobilité scolaire coûte, en fonction des élèves, en fonction du nombre d'écoles qu'ils veulent impacter, entre CHF 10'000.- à CHF 20'000.-, avec des participations de l'Association transport et environnement, qui subventionne ceci, mais également du Bureau de prévention routière qui subventionne une partie de ces coûts. La commune de Plan-les-Ouates, depuis de nombreuses années, a dans l'idée de pouvoir se déplacer autrement, de voir la mobilité autrement ; cela a commencé avec le plan directeur du quartier des Cherpines et la réduction du taux de stationnement, s'est poursuivi avec la pétition des médecins votée et renvoyée il n'y a pas longtemps, par rapport au vélo et à la santé. La commune de Plan-les-Ouates a également voté une motion pour installer une station de mesure de qualité de l'air. Donc, on voit que globalement, ils entrent déjà un peu dans les objectifs de base d'un plan de mobilité scolaire. Il les remercie de faire bon accueil à cette motion. Et dans le meilleur des cas, s'ils souhaitent la voter sur le siège, tant mieux. Sinon, il propose de la renvoyer en commission où des personnes qui s'occupent de plans de mobilité scolaire et qu'il a déjà approchées, sont disposées à venir pour y être auditionnées.

M. Chal trouve que cela est super, mais il pensait qu'ils allaient aussi amener de l'eau à leur moulin en ce qui concerne également les hameaux de Plan-les-Ouates. Tant qu'il sera encore dans cet hémicycle, il ne lâchera pas ce sujet. Le jour où il ne sera plus là, il ne pourra plus les ennuyer avec cela, mais il y a toujours à Saconnex-d'Arve Dessus un bout de trottoir à réaliser sur le trajet scolaire des enfants. Il espérait que cela soit intégré dans cette motion, afin de donner un petit coup d'accélérateur à la réalisation de ce trottoir.

M. Rodriguez explique que bien que cela ne soit pas cité automatiquement, il s'agit vraiment là du chemin de l'école. Cela concerne donc également les enfants de Saconnex-d'Arve. Des recommandations sont faites et ensuite, pourquoi ne pas voter une résolution pour ce trottoir, afin d'appuyer encore d'avantage ce souhait-là.

M. Righetti assure M. Chal qu'il le suit dans ce souhait. Il a, par ailleurs, une question à poser aux motionnaires. Il demande, avant de renvoyer ceci en commission ou d'auditionner des gens, ce que, concrètement, ils doivent faire. Parce que sur cette motion, il est préconisé de faire simple, mais il ne comprend pas, concrètement, ce qu'elle propose véritablement de faire.

M. Rodriguez explique que, concrètement, il s'agit d'un mandat pour le Conseil administratif, à qui, dans un premier temps, ils renverraient cette motion, afin que ce dernier leur revienne avec la proposition d'un mandataire qui lui, irait faire un bilan auprès des écoles : enseignants, élèves, associations des parents d'élèves, etc. Il y a des ateliers qui se font, il y a des personnes qui suivent les enfants et qui arrivent à faire une cartographie de l'ensemble des chemins d'école, afin de déterminer où des améliorations peuvent être apportées sur ces chemins. Par exemple, supprimer juste une place de parking, afin d'avoir une meilleure visibilité à un

croisement, etc. Ce sont de petites choses comme cela que peut apporter un mandataire avec l'aide du BPA (Bureau de Prévention des Accidents).

Cette motion semble, pour **M. Rochetin**, être à large spectre, qu'il a l'impression que les Verts déposent dans toutes les communes de Genève. Donc oui, elle est peut-être moins concentrée sur Plan-les-Ouates. Pour sa part, s'ils doivent voter cela sur le siège, peut-être qu'il proposerait un amendement pour le *DECIDE* '*De demander au Conseil administratif de mettre en place un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates*' qui serait plutôt, à son avis '*De mettre à l'étude un plan de mobilité*'. Ensuite, concrètement, il revient à ce que disait M. Righetti. Pour sa part, il a souvenir d'avoir tout de même regretté le giratoire à la route de Base / chemin de la Mère-Voie qui est catastrophique pour l'arrivée des vélos et motos à l'école de commerce Ella-Maillart. Malheureusement, on leur répond qu'une étude a été menée pour, concrètement, ne déboucher sur rien. Et pareil lorsqu'en commission, il demande à M. Durand ce qu'il en est de la proposition de réaliser un petit chemin derrière l'Arche de Noé, les bâtiments à louer et qu'on lui répond que cela va être compliqué et qu'ils ne vont pas le faire. Donc, sur le fond il ne trouve pas cela complètement stupide, mais il craint largement que sur la forme, ils n'aboutissent à rien.

M. Gardiol fait part d'une petite anecdote, racontant qu'il était, il y a 30 ou 35 ans, membre du comité de l'APEPLO et qu'ils avaient fait une petite vidéo '*Sur le chemin de l'école*' qui montrait déjà un certain nombre de problèmes, dont tous n'ont pas été résolus sur le chemin de l'école, que ce soit pour les gens de Saconnex-d'Arve, d'Arare ou d'ailleurs. Son groupe soutient cette motion. Il pense effectivement que l'étude, par un regard extérieur, permet malgré tout d'amener quelques idées qui peuvent leur suggérer quelques réalisations constructives dans ce domaine-là. La sécurité des enfants est un sujet sur lequel ils ne peuvent pas lésiner.

M. Rodriguez revient sur les propos de M. Rochetin. Il le remercie beaucoup de dire qu'il s'agit d'une motion déposée partout, étant donné que c'est la première motion qui est déposée en ce sens par les Verts dans le Canton de Genève. Merci pour son rédacteur également qui a pris le temps d'essayer de faire une proposition. Donc, qu'elle soit considérée désuète s'il le souhaite, mais cette motion est simplement issue du groupe des Verts de Plan-les-Ouates, pour la commune de Plan-les-Ouates. En prenant et en tenant compte d'un outil qui est un plan de mobilité scolaire pour lequel il faut passer, évidemment, par une étude préalable car cela ne s'invente pas comme ça. Cela est donc destiné à la commune de Plan-les-Ouates. Et si, justement, il faut soutenir par quelque moyen que ce soit, un cheminement au niveau de la Mère-Voie que, pour sa part, il emprunte tous les jours et lorsqu'il voit les enfants qui circulent à pied ou en trottinette sur cette Mère-Voie et qu'il y a toujours la même Volvo X90 qui passe comme un dératé parce qu'il est en retard pour amener ses enfants à l'école, alors là, c'est volontiers qu'ils peuvent essayer de faire quelque chose pour passer par derrière. C'est également dans le cadre d'un plan de mobilité scolaire de ce type-là qu'ils peuvent, grâce au BPA qui est derrière, prendre ce genre de mesures prises.

Pour **M. Rieben**, c'est vraiment le genre de motion qu'il se serait attendu à trouver un peu avant les élections. Donc, visiblement, les Verts s'y prennent un peu en avance. Cela part certainement d'une bonne idée, mais à quoi cela va-t-il aboutir ? A un rapport 'usine à gaz' qui va servir à enrichir un mandataire qui est vraisemblablement proche des milieux des Verts.

M. Gaud est un peu moins sévère que M. Rieben, néanmoins, il demanderait quand même un renvoi en commission, afin qu'ils puissent, préalablement, entrer un peu plus dans le détail. Il note quand même que, comme toujours, il y a un problème de compétences. Ce n'est pas une route communale, mais une route cantonale et que le Canton s'en fiche. D'autre part, il est

assez étonné ; M. Rodriguez vient de citer le chemin de la Mère-Voie et sauf erreur, ce chemin vient d'être refait récemment suite à une grande étude dans les zones 20 ou 30 km/h.

M. Rochetin lui répond que ce n'est pas le cas.

Quoiqu'il en soit, **M. Gaud** serait néanmoins assez favorable à ce qu'ils puissent étudier cette motion plus en détail en commission Infrastructures et mobilité, puis en commission Enfance, car il lui semble opportun que tout le monde puisse s'exprimer là-dessus.

Pour apporter au débat, sans se prononcer sur le fond de la motion, **M. Magnin** souhaite tout de même signaler que les patrouilleuses scolaires ne sont pas placées au hasard. Depuis maintenant trois ans, ils se sont repositionnés sur le nombre et le placement des patrouilleuses. Il y a eu des demandes de parents, comme par exemple pour le chemin de Vers pour lequel ils ont revus, repris les statistiques, ce qui leur a permis de confirmer les endroits où se trouvent les patrouilleuses actuellement. Ils n'en ont jamais parlé, parce qu'ils ont fait ce travail au sein de l'administration. Ils ont une chance, pour les écoles de Plan-les-Ouates, d'avoir le Mail qui irrigue deux écoles. C'est une chose dont il faut tenir compte ; ils ont quand même une situation privilégiée par rapport à la Ville ou certaines autres communes. D'autre part, un dispositif pour les parents qui ont des enfants entrant en première primaire va bientôt être proposé fin avril – début mai 2018. Ce dispositif s'appelle '*Sur le chemin de l'école*' et réunit la police municipale, l'APEPLO, les Services communaux, les écoles et les patrouilleuses, pour expliquer aux parents, justement, quel est le chemin et quelles sont les choses auxquelles ils doivent faire attention depuis leur maison jusqu'à l'école qu'ils fréquentent. Ce programme peut être suivi chaque année par les parents qui ont des enfants entrant en première primaire. Pour terminer, il suggère encore qu'ils se renseignent sur l'accidentologie. Personnellement, cela l'intéressait également de savoir quel a été le nombre d'accidents qui se sont produits sur les chemins des écoles. Voici les quatre points qu'il souhaitait relever.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de M. Gaud de renvoyer cet objet en commissions.

La proposition de renvoyer cette motion en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Enfance, est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet alors au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission Infrastructures et mobilité, ainsi qu'en commission Enfance.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit par 19 voix pour, le renvoi de cette motion M 13-2018 P en commission Infrastructures et mobilité, ainsi qu'en commission Enfance.

8. QUESTIONS

8.1. Barrières du parking situé sur la parcelle Després

Concernant le stationnement aux Cherpines, **M. Rochetin** demande à qui revient la responsabilité d'ouvrir les barrières du stationnement situé sur la parcelle dite Després.

Mme Monbaron lui répond que, sauf erreur, cela incombe aux utilisateurs.

M. Rochetin l'encourage alors à vérifier cela car apparemment, tout le monde ne le sait pas et le problème de ces derniers week-ends est que les barrières sont toujours présentes.

8.2. Vitesse excessive sur le chemin des Charrotons

M. Farinelli rebondit sur la question de M. Rochetin et informe qu'ils remarquent des vitesses hautement excessives de la part des automobilistes qui utilisent ce parking situé sur le chemin des Charrotons. Il aimerait savoir si des mesures vont être prises pour remédier à cela.

Mme Monbaron lui répond qu'elle apprend ceci à l'instant. Elle prend donc bonne note de cette question et regardera ce qu'il en est. Elle le remercie pour l'information.

DIVERS

9.1. Félicitations à Mme Fabienne Monbaron pour son élection au Grand Conseil de Genève

M. Dupraz tient à féliciter, au nom du PLR, Mme Fabienne Monbaron pour son élection au Grand conseil de Genève. Il félicite également les autres candidats pour leur candidature.

9.2. Journal 'Ouverture'

M. Torri avoue qu'il apprécie beaucoup, ainsi que d'autres personnes, le changement de format du journal 'Ouverture'. Il est plus pratique à lire. Par contre et cela va faire plaisir à certains qui aiment beaucoup le Service de l'information et de la communication, s'ils ont eu la chance d'avoir une charmante Présidente cette année, la photo du Conseil municipal date un peu puisqu'il y a toujours, en tant que Président, M. Jean-Michel Meylan. Il trouve dommage qu'il n'y ait pas une photo plus actuelle.

9.3. Délégué à l'économie et stratégie économique

M. Magnin revient sur une intervention de M. Rodriguez concernant l'économie, le délégué à l'économie et la stratégie économique. Il tient à le rassurer sur le fait qu'ils ne prennent pas les choses à l'envers et qu'ils travaillent dessus. Il s'agit d'un travail qu'il doit mener avec les personnes disponibles au sein de l'administration. Il travaille sur cette stratégie économique en se basant sur le rapport de l'OPI, mais cela prend beaucoup plus de temps qu'il ne le souhaiterait, car les personnes à disposition dans l'administration doivent être mobilisées pour cela. Il ne désespère cependant pas de pouvoir leur présenter quelque chose d'ici la fin de la législature.

9.4. Match de gala avec les Schtroumpfs lors du tournoi de l'Ascension

M. Righetti leur rappelle le match de gala avec les Schtroumpfs. Il serait intéressant et sympathique que les conseillers municipaux s'y inscrivent. Ces personnes méritent qu'on leur donne cette attention qu'ils leur rendent franchement par leur sourire et leur gentillesse.

9.5. Mobilité

M. Gaud rappelle qu'il y a quelque temps ils parlaient de mobilité, à Troinex, avec M. Barthassat, pour évoquer, en particulier, la traversée du hameau d'Arare et la pose éventuelle d'interdiction de circuler pendant des créneaux horaires bien précis, comme cela se fait en France. Selon ces Services, il était extrêmement compliqué de le faire. Or, il tient à signaler à ceux qui iront se balader du côté de Perly et qui passeront par en haut, direction la France, qu'ils verront un panneau interdisant la circulation de telle heure à telle heure. Cela est donc possible de le faire.

M. Durand informe que la demande a été déposée et qu'elle fait l'objet d'une procédure en justice, puisqu'un certain nombre d'opposants se sont manifestés contre cette fermeture. Sans les trahir, il s'agit d'habitants d'Arare-Dessus. Ils ont donc fait le travail et on même rencontré les opposants il y a quelques semaines, avec lesquels ils n'ont pas trouvé d'entente. Cela est donc à présent entre les mains de la justice.

9.6. Inauguration de la Maison des habitants

M. Meylan revient sur l'inauguration de la Maison des habitants. Ils ont remercié le Conseil administratif, mais il aimerait également remercier ceux qui ont travaillé dans l'ombre pour l'inauguration de cette Maison. Il ne veut pas citer de nom, mais en tout cas le Service dont la Cheffe est présente dans cet hémicycle, Mme Nicole Berthod-Hutin, dont le Service a beaucoup travaillé pour que cette Maison ouvre et que tout soit parfait. Et il est vrai que c'était une journée réussie. Ils ont été gâtés puisque le temps était magnifique. Il rappelle néanmoins qu'ils attendent toujours l'autorisation d'exploiter cette magnifique Maison.

M. Magnin fait remarquer qu'il en a parlé en début de séance dans ces communications.

9.7. Diffusion du journal 'Ouverture'

M. Magnin revient sur la diffusion du journal 'Ouverture' dans lequel doit paraître, entre autres, le dossier sur la Maison Champ-Ravy. Il explique que ce journal est en retard pour une certaine partie de la population, ce à quoi ils ont réagi et fait la remarque de façon marquée dans les services, puisqu'ils ont appris son retard très tardivement. Ils ont au moins pu irriguer la partie du Vélodrome dans les délais, mais le reste de la Commune l'a reçu plus tard. Le Conseil administratif a fait les remarques qui s'imposaient par rapport à cette situation.

9.8. Voyage du Conseil municipal

La Présidente annonce qu'elle souhaitait leur distribuer ce soir le programme de leur voyage. Malheureusement, son agent de voyage est en vacances. Elle a cependant demandé à Mme Melli de leur envoyer d'ores et déjà les horaires d'avion, afin qu'ils puissent s'organiser. Ils ont donc reçu un mail à ce sujet, ce jour.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la partie officielle de cette séance à 22H15 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 12 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire

Roberto RIGHETTI

La Présidente

Alexandra SAAS

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

a) Infrastructures et environnement du 16 avril

b) Economie et finances du 16 avril

c) Aménagement et grands projets du 23 avril

Annexe 1)

D 114-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 56'000.- pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du PLQ Rolliet

Annexe 2)

D 117-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 560'000.- pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates

Annexe 3)

D 119-2018 R : Crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 30'000.- destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune

Annexe 4)

D 120-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 135'000.- en vue de réaliser un appel à projet coopératives aux Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 5)

D 121-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour la réalisation d'un avant-projet et d'un appel d'offres AIMP visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la « Voirie » à Plan-les-Ouates

Annexe 6)

D 124-2018 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 9'000.- pour le Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates – PICom

Annexe 7)

D 125-2018 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2017)

Annexe 8)

D 126-2018 P : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Annexe 9)

D 127-2018 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 16'006.55 pour le captage des eaux de ruissellement du chemin des Etangs-de-la-Bistoquette à Plan-les-Ouates

Annexe 10)

D 134-2018 P : Modification des status du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile région Salève » (ORPC Salève)

Annexe 11)

M 13-2018 P : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates

Annexe 12)

Questions du public



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 AVRIL 2018

Présent-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Roberto RIGHETTI, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Catherine BOERTSCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Pierre-Antoine RIEBEN et Mario RODRIGUEZ, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Thierry DURAND, Maire

Mme Fabienne MONBARON Conseillère administrative

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mmes Glenna BAILLON

MM. Roberto DI GIORGIO, Olivier MONNERAT, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING (*Procès-verbal rédigé sur la base de l'enregistrement de la séance*)

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2018
2. Election de deux membres du Conseil municipal et de leurs suppléants au Conseil de Champ-Ravy
3. Communications du Bureau du Conseil municipal

4. Communications du Conseil administratif

5. Rapports des commissions :

- a) Infrastructures et environnement du 16 avril
- b) Economie et finances du 16 avril
- c) Aménagement et grands projets du 23 avril

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 114-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 56'000.- pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du PLQ Rolliet
- b) D 117-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 560'000.- pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates
- c) D 119-2018 R : Crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 30'000.- destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune
- d) D 120-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 135'000.- en vue de réaliser un appel à projet coopératives aux Sciers à Plan-les-Ouates
- e) D 121-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour la réalisation d'un avant-projet et d'un appel d'offres AIMP visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la « Voirie » à Plan-les-Ouates
- f) D 124-2018 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 9'000.- pour le Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates – PICom
- g) D 125-2018 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2017)
- h) D 126-2018 P : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017
- i) D 127-2018 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 16'006.55 pour le captage des eaux de ruissellement du chemin des Etangs-de-la-Bistoquette à Plan-les-Ouates
- j) D 134-2018 P : Modification des statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile région Salève » (ORPC Salève)

7. Proposition du Conseil municipal

A. Motion

- a) M 13-2018 P : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Saas, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Elle excuse les absences de MM. Di Giorgio, Monnerat, Tinguely et Valentin, ainsi que celles de Mme Baillon et Mme Stanning, procès-verbaliste. Le procès-verbal de cette séance sera rédigé sur la base de l'enregistrement.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2018

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 19 voix pour, sans modification.

2. ELECTION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS AU CONSEIL DE CHAMP-RAVY

La Présidente explique qu'il convient d'élire deux membres du Conseil municipal et deux suppléants, au Conseil de Champ-Ravy. Elle annonce les candidatures qui ont été reçues, par parti :

Mme Catherine Borstcher, pour les Verts'libéraux
Mme Nathalie Rüegger, pour les Socialistes
M. Roberto Righetti, pour le PLR
M. Philippe Rochetin, pour le PDC
M. Maurice Gardiol, pour la suppléance du parti socialiste

La Présidente demande s'ils ont d'autres propositions à formuler. Cela n'étant pas le cas, elle les invite à passer aux élections en votant à main levée pour chaque candidature.

Mme Catherine Borstcher obtient 2 voix.
Mme Nathalie Rüegger obtient 4 voix.
M. Roberto Righetti obtient 12 voix.
M. Philippe Rochetin obtient 13 voix.
M. Maurice Gardiol, quant à lui, est élu à la suppléance.

Le secrétaire fait remarquer qu'il s'agit d'élire deux suppléants et qu'ils n'ont qu'une candidature.

La Présidente demande si quelqu'un d'autre veut bien se proposer pour la suppléance.

Mme Nathalie Rüegger se propose et obtient 8 voix.

Sont donc élus au Conseil de Champ-Ravy : MM. Philippe Rochetin, avec 13 voix et Roberto Righetti, avec 12 voix. Sont élus à la suppléance, les deux personnes qui se sont présentées, à savoir M. Maurice Gardiol et Mme Nathalie Rüegger.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1. Délai référendaire

La Présidente annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 4 mai 2018 et s'achèvera le 12 juin 2018.

3.2. **Inscription pour le match de gala du tournoi de l'Ascension le jeudi 10 mai 2018**

La Présidente rappelle aux personnes intéressées que les inscriptions pour le match de gala du tournoi de l'Ascension, qui aura lieu le jeudi 10 mai 2018, au Centre sportif des Cherpines, doivent se faire auprès du secrétariat général.

4. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

4.1. **Arrêt du Tribunal fédéral du 9 mars 2018**

M. Durand annonce que le Tribunal fédéral a rendu un arrêt le 9 mars dernier, qui annule l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice genevoise concernant la procédure de sélection d'un prestataire pour déployer un système de réseau en libre-service. Contre toute attente, le Tribunal fédéral considère donc qu'il s'agit bien d'un marché public et non de l'octroi d'une concession, de sorte que le recours de la société Intermobility doit être déclaré recevable et ses arguments examinés par la Chambre administrative, ce qui n'avait pas été fait lors de son jugement. La saga continue donc.

4.2. **Suivi des différents dossiers**

M. Durand leur rappelle qu'il procède à un certain nombre de suivis, par des présentations relativement détaillées sur leur état d'avancement et que ces présentations sont accessibles sur le cmnet, dans la rubrique '*Commission Infrastructures et environnement*', raison pour laquelle il fait assez peu de communications au sein du Conseil municipal.

4.3. **Parking sauvage autour du stade de football**

Mme Monbaron annonce qu'avec les beaux jours qui arrivent et les activités sportives qui reprennent à fond aux Cherpines, ils constatent une recrudescence du parking sauvage autour du stade. Les clubs ont été informés de leurs devoirs quant à l'information à transmettre à leurs membres et invités. Des contrôles sporadiques avec distribution d'amendes seront mis en place si cette tendance ne s'inverse pas rapidement.

4.4. **Incivilités**

Mme Monbaron informe des incivilités constatées durant le mois de mars 2018 :

Mars	: 7 incivilités (contre 10 sur la même période en 2017)
Déchets	: 5 cas
Tags	: 1 cas
Déprédations	: 1 cas (gazon endommagé au stade des Cherpines)

Ils n'ont pas encore les chiffres définitifs pour le mois d'avril, mais ils constatent une recrudescence de tags dans le secteur des Voirets, ainsi que sur le mur avec la fresque sur la route de Base. Ceux-ci seront ôtés tout prochainement.

4.5. **Sécurité**

Mme Monbaron annonce que durant les vacances scolaires, des enfants ont volé des clés, ont pénétré dans les écoles de Champs-Joly et se sont 'amusés' à tout jeter par terre. Ils ont été interpellés par la police municipale quelques jours plus tard. Les clés ont été récupérées.

4.6. Cambriolages

Mme Monbaron informe qu'ils ont comptabilisé 5 cambriolages pour le mois de mars 2018, contre 5 cas pour la même période en 2017. Sur le 1^{er} trimestre, à savoir du 1^{er} janvier au 31 mars 2018, 20 cambriolages ont été recensés, contre 25 pour la même période en 2017.

4.7. Divers

Mme Monbaron annonce que la situation est plutôt calme sur l'ensemble du territoire. Le meurtre de Champ-Joly a provoqué beaucoup de réactions, notamment des nombreux enfants et ados qui étaient présents lors de l'intervention de la police dans le secteur. Les réseaux sociaux ont également eu un effet amplificateur. A présent, la situation retrouve son calme. A noter que n'ayant pas été contactés par la police, ils ne savent de cette affaire que ce que les journaux en ont relaté.

4.8. PLQ du Rolliet aux Cherpines

Mme Monbaron annonce que lors de sa séance du 18 avril 2018, le Conseil d'Etat a adopté le Plan Localisé de Quartier dit 'du Rolliet', premier secteur d'urbanisation du périmètre des Cherpines qui devrait accueillir des activités, services et commerces en bordure de la route de Base et 1'000 logements environ sur l'ensemble de son périmètre. Les 4 oppositions ont été rejetées par le Conseil d'Etat. Dès la fin du délai de recours et pour autant qu'aucun recours ne soit déposé, il sera donc possible de déposer des autorisations de construire sur ce périmètre. La commune de Plan-les-Ouates restera attentive au respect de la convention signée avec le Canton qui stipule qu'aucun logement ne pourra être réalisé sur ce périmètre en l'absence du tramway. La Commission Aménagement a également pris connaissance de l'un des arrêtés du Conseil d'Etat rejetant les oppositions. Celui-ci sera soumis à leur avocat conseil pour clarification de certains points. En attendant, copie de cet arrêté leur sera remise pour information.

4.9. Concours pour l'école du Rolliet aux Cherpines

Mme Monbaron informe que, toujours sur ce premier périmètre, la Commune a organisé un concours d'architectes SIA 142 pour la conception et la réalisation du groupe scolaire du Rolliet. Le premier tour s'est déroulé la semaine passée et a permis de retenir 11 candidatures sur 37 dossiers déposés. Ces 11 candidats seront informés ces prochains jours du fait qu'ils ont désormais 4 mois pour proposer un projet sur la base du programme transmis par la Commune. Le jury, composé de membres du Conseil administratif, du Conseil municipal et de professionnels, se réunira mi-novembre 2018 pour décider du lauréat.

4.10. Invitation de l'Atelier

Mme Monbaron annonce qu'ils vont recevoir une invitation pour la visite de l'Atelier, soit le nouveau bâtiment industriel construit le long de la route de Saint-Julien, en face de l'Auberge du Tambour-Major. Celle-ci se déroulera le 16 mai 2018, à 18h30. Elle les remercie par avance d'y répondre rapidement.

4.11. Visite d'un groupe d'élèves du cycle d'orientation de Drize

M. Magnin informe qu'ils ont reçu des élèves du cycle d'orientation de Drize et leurs correspondants allemands, le lundi 16 avril 2018, correspondants qui passaient une semaine ici. La majorité des élèves de ce cycle d'orientation étant de Plan-les-Ouates, ils ont été reçus pour une présentation de la Commune et du système politique suisse. Cette visite s'est extrêmement bien passée et ils ont reçu les remerciements des enseignants qui s'en sont occupés.

4.12. Visites des classes de 7P

M. Magnin annonce que la première visite des classes de 7P a eu lieu ce mercredi, à savoir le 18 avril 2018. Les prochaines auront lieu au lendemain de cette séance, soit le mercredi 25 avril 2018 et la troisième le mercredi 2 mai 2018. Cette première session s'est très bien déroulée. A savoir qu'il y a une petite modification cette année, puisque ces élèves vont également visiter les bâtiments du Service des espaces verts et ses aspects techniques qui sont peut-être plus concrets et plus parlants. Il y a toujours une partie de présentation de la Commune et une partie de questions-réponses. Cela se passera dans cet hémicycle.

4.13. Prix décernés aux élèves de Plan-les-Ouates fréquentant les écoles de secondaire 2

M. Magnin informe que les prix aux élèves de Plan-les-Ouates fréquentant les écoles de secondaire 2 ont été revus et harmonisés. Il fera une présentation des nouveaux critères d'attribution de ces prix lors d'une prochaine commission Enfance.

4.14. Inauguration de la Maison Champ-Ravy

M. Magnin annonce que le 14 avril dernier a eu lieu l'inauguration de la Maison Champ-Ravy. Il remercie toutes les personnes, tous les conseillers administratifs et les conseillers municipaux qui étaient présents lors de cette manifestation. Le bâtiment a été inauguré en présence d'énormément de monde, dont de nombreux enfants. Cela s'est extrêmement bien déroulé. Tous les partenaires sont prêts. Il leur manque encore l'autorisation d'exploiter ce bâtiment. A savoir, cependant, que le vendredi 20 avril 2018, le Service du feu est passé et qu'il a donné son accord. Ils attendent que l'Etat agrée formellement, afin de pouvoir ouvrir ce bâtiment dans le courant de cette semaine. L'association Caritas est également en attente de pouvoir exploiter le restaurant. Ils ont engagé du personnel et sont prêts à fonctionner.

4.15. 1^{er} recrutement direct – 25 avril 2018

M. Magnin informe que le 25 avril 2018, soit au lendemain de cette séance, aura lieu le 1^{er} recrutement direct à Plan-les-Ouates. C'est un magnifique succès puisque c'est plus de 15 entreprises qui seront présentes et qui proposeront environ 50 places d'apprentissage. Si les conseillers municipaux connaissent des jeunes en recherche d'une place d'apprentissage, ils peuvent trouver tous les détails sous le site internet de Plan-les-Ouates, ainsi que sous le site de l'OFPC (Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue). Cet événement aura lieu à la salle communale de 13H30 à 15H00.

4.16. 'La ronde des générations' – 6 mai 2018

M. Magnin annonce que 'La ronde des générations' aura lieu le 6 mai 2018, dans le cadre de la Fête de la Danse, organisée par le Service de l'action sociale. Cette manifestation aura lieu à la salle communale.

4.17. Permanence impôts

M. Magnin informe que le succès de la permanence impôts ne se dément pas. Ils ont énormément de demandes et toutes les plages disponibles ont été occupées.

4.18. La fête des voisins – 25 mai 2018

M. Magnin annonce que la fête des voisins aura lieu le 25 mai 2018, avec un effort particulier de la Commune pour faciliter cet événement. Il encourage les conseillers municipaux à ne pas hésiter à utiliser le matériel mis à disposition par cette dernière.

4.19. Communication concernant la place des Aviateurs

M. Magnin annonce qu'une communication concernant la place des Aviateurs va être envoyée très bientôt, en lien avec les services de la Police municipale et de l'action sociale, pour rappeler le dispositif qui existe sur cette place en cas de nuisance et annoncer que celui-ci est appuyé en période estivale et ce, dès maintenant.

4.20. Spectacles passés

M. Magnin informe des spectacles qui se sont déroulés dernièrement à l'Espace Vélodrome :

- '*Omar Sosa et Seckou Keita*', le 28 mars 2018
- '*B.A.B.A.R*' le 12 avril 2018

Ces deux spectacles ont été bien fréquentés.

4.21. Mise à disposition de l'école d'Arare, à la location

M. Magnin annonce que l'école d'Arare a été mise à disposition du public, à la location. Le lieu peut accueillir un maximum de 20 personnes. Ils rappellent très clairement qu'il n'y a pas de places de parking aux alentours de cette ancienne école. Ils ont limité l'accès, en semaine, du lundi au vendredi soir à 20H00, puisque ce bâtiment se trouve au milieu du hameau. Ce lieu peut être loué à l'accueil de la Mairie.

4.22. Spectacle à venir à l'Espace Vélodrome

M. Magnin informe d'un prochain spectacle à l'Espace Vélodrome :

- '*Au théâtre ce soir*', les 16 et 17 mai 2018

4.23. Ouverture du Festival de la Cour des Contes – 27 avril 2018

M. Magnin annonce que le Festival de la Cour des Contes commencera le 27 avril 2018. Les conseillers municipaux sont conviés à son lancement.

4.24. 'Plein-Feux' – Semaine portes ouvertes, à La julienne, du 14 au 19 mai 2018

M. Magnin informe que '*Plein-Feux*', la semaine portes ouvertes, à La julienne, aura lieu du 14 au 19 mai 2018. Les conseillers municipaux y sont également conviés.

4.25. Vernissage de l'exposition 'La bête de mai' – 2 mai 2018

M. Magnin annonce que le vernissage de l'exposition '*La bête de mai*', aura lieu, dans le cadre d'ExPLO, dans les locaux de la Mairie, le mercredi 2 mai 2018. Cette exposition se fait en collaboration avec l'artiste et le JAPLO (Jardin d'Aventure de Plan-les-Ouates). Cette artiste fait de la médiation culturelle et sollicite la créativité des enfants du JAPLO.

4.26. Visibilité des marches d'escaliers dans la salle du Vélodrome

M. Magnin informe qu'il leur a été reporté des difficultés de voir les marches de la salle du Vélodrome. Ils y travaillent afin de faire en sorte que ces marches soient plus visibles dans la pénombre et que les gens n'y tombent pas, comme ce fut le cas d'une personne dernièrement, qui s'est fait extrêmement mal.

4.27. Groupement du Sapay

M. Magnin annonce que Mme Lagrange a pris, au 1^{er} avril 2018, ses fonctions en tant qu'administratrice du groupement du Sapay. Les comptes 2017 feront partie de la présentation générale.

4.28. Visite de l'entreprise Greco

M. Magnin rappelle que la visite de l'entreprise Greco aura lieu le 3 mai 2018. Il encourage les conseillers municipaux à s'y inscrire.

4.29. Entreprise De Grisogono SA

M. Magnin annonce que l'entreprise De Grisogono SA a pris contact avec la Commune, plus précisément avec Mme Monbaron, afin de pouvoir parler de leurs difficultés avant que celles-ci ne soient évoquées dans la presse.

4.30. Visite de l'association Dituria et portes ouvertes

M. Magnin rappelle que la visite de l'association Dituria aura lieu le 26 avril 2018, à 18H30. L'association organise également une journée porte ouverte le 13 mai 2018.

4.31. Naturalisations

M. Magnin annonce qu'il y a eu 99 naturalisations sur Plan-les-Ouates, en 2017.

4.32. Noces d'or

M. Magnin informe que les noces d'or ont été célébrées la semaine précédente. Il remercie les conseillers municipaux qui y étaient présents. Ce fut une édition record puisqu'il y a eu 30 couples conviés et inscrits et que 25 sont venus. Ils ont fêté des noces d'or, des noces de diamant et un couple a fêté ses noces de platine, à savoir ses 70 ans de mariage.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à c).

a) Infrastructures et environnement du 16 avril (annexe a)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Economie et finances du 16 avril (annexe b)

M. Rieben donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Aménagement et grands projets du 23 avril (annexe c)

En l'absence de M. Tinguely, **le secrétaire, M. Righetti**, donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 114-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 56'000.- pour une étude d'avant- projet des voiries et des réseaux du PLQ Rolliet

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 114-2018 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 février 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis, dans sa séance du 16 avril 2018, un préavis favorable, à l'unanimité, puis en commission Economie qui, dans sa séance du 16 avril 2018, a également préavisé favorablement à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 114-2018 R, par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

b) D 117-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 560'000.- pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 117-2018 R (annexe 2), a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 février 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement, puis en commission Economie et finances, qui ont, toutes les deux, émis un préavis favorable, avec amendements. Lors de son retour au Conseil municipal du mois de mars 2018, décision a été prise de renvoyer à nouveau cette délibération en commission conjointe Infrastructures et environnement et Economie et finances. Lors de cette commission qui a eu lieu le 16 avril 2018, les deux commissions ont émis un préavis favorable par 7 voix pour et 2 refus, sous réserve de l'amendement proposé.

Pour confirmer les discussions qui ont eu lieu au sein de la commission conjointe, **M. Durand** explique qu'il est tout à fait possible de parler en montant bruts égaux nets, à savoir de ne pas mentionner la participation du locataire dans la délibération. C'est donc l'amendement qui va leur être présenté et qui est simplement le reflet des discussions de cette commission. Cela signifie que les montants qui seraient votés, seraient de CHF 124'000.- pour les travaux intérieurs, auxquels il faut ajouter les CHF 170'000.- pour la réfection de l'enveloppe qui n'avait pas été contestée dans les précédentes discussions, ce qui représente un montant global de CHF 294'000.-.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'amendement proposé.

L'amendement proposé de ne pas mentionner la participation financière du locataire et de ramener ainsi le montant de cette délibération à CHF 294'000.- est accepté par 17 voix pour et 2 abstentions.

La Présidente soumet ensuite cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 117-2018 R par 16 voix pour, 2 abstentions et 1 refus.

c) D 119-2018 R : Crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 30'000.- destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 119-2018 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 mars 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a émis, dans sa séance du 16 avril 2018, un préavis défavorable par 5 refus, 3 voix pour et 1 abstention.

M. Magnin rappelle qu'ils avaient eu il y a quelque temps, pour cette délibération, une présentation par la Fongit (Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique) et explique que la délibération qu'ils souhaitent proposer a bien pour objectif d'aider les entrepreneurs, jeunes ou moins jeunes à développer leurs idées et avancer dans les économies soutenues par la Fongit. C'est la possibilité d'avoir, à Plan-les-Ouates, un certain nombre de start-up. Il rappelle que la moitié des start-up innovantes sont sur Plan-les-Ouates et il s'agit de permettre à ces entrepreneurs qui, parfois, ne sont pas aidés par les banques qui prennent de moins en moins de risques, d'avoir des personnes qui croient en leurs projets et qui les aident à les développer. La participation de la Commune à la Fongit a plusieurs intérêts. Premièrement, cela montre l'implication et le dynamisme de Plan-les-Ouates à vouloir favoriser une économie du futur, avoir des acteurs qui puissent, plus tard, amener de la valeur ajoutée en termes de fiscalité et également employer un certain nombre de personnes. Ils ont donc intérêt à créer ce réseau et à en être partenaire sur Plan-les-Ouates. A toutes proportions gardées, lorsqu'il y a des réseaux, les personnes viennent plus facilement là où ils sont plutôt que d'aller ailleurs. Il prend pour exemple et c'est là qu'il dit à toutes proportions gardées, la Silicon Valley ou le Campus Biotech où les gens se rendent pour trouver d'autres compétences. Et s'ils ont la possibilité d'avancer, de promouvoir et d'avoir les entreprises ici, sur Plan-les-Ouates, les entrepreneurs sont plus attirés par l'endroit où cela se passe qu'ailleurs, parce qu'ils ont des choses de proximité. Et des start-up avec les grands groupes qui sont sur Plan-les-Ouates permettraient de tisser ce réseau et d'en être partenaire, plutôt que de regarder cela au loin. Ils ont la possibilité de le faire et cela était aussi mentionné dans l'étude de l'OPI (Office de Promotion des Industries et des technologies). C'était une des demandes des entrepreneurs, en termes de réseau, en termes de nouveautés, en termes de connaissance de ce qui se passe sur la zone industrielle. Les conseillers municipaux ont pu voir lors de la Journée des entreprises, que des choses absolument incroyables, dont ils n'ont pas connaissance, se passent sur leur Commune. Là, ils auraient également un retour de la Fongit sur les fonds qu'ils investiraient sur trois ans pour aider cette économie du futur. De plus, en termes de communication, il y a des articles dans les journaux, on parle de Plan-les-Ouates de façon extrêmement positive grâce à ces dispositifs. Les entreprises aussi, qui sont nées sur Plan-les-Ouates, se réfèrent à ce qui s'est passé ici et c'est tout à l'avantage de la Commune, justement, pour attirer et garder des entreprises. Il n'ira pas plus loin dans ses explications, mais répondra volontiers à leurs questions si besoin. Il est important de garder ce terreau fertile qu'ils ont sur Plan-les-Ouates avec les dispositifs de l'OPI et l'émergence de ces nouvelles sociétés qui permettent d'imaginer l'économie du futur aussi bien fiscalement qu'au niveau du travail.

Comme il a eu l'occasion de le dire en commission, **M. Rieben** est opposé à cette délibération pour trois raisons : d'abord il est très désagréable d'observer que, finalement, il ne s'agit de rien d'autre que d'un report de charges de l'Etat sur la Commune, par le biais de la Fongit. Cela est très pénible, ils ont vraiment le sentiment que la Fongit vient faire la manche auprès de la Commune. Deuxièmement, il s'agit une raison politique ; il estime, en effet, qu'il n'appartient pas à une collectivité publique de soutenir des entreprises privées qui sont d'ailleurs bien capables de se débrouiller toutes seules. Troisièmement, s'il pouvait, le cas échéant être favorable et aider un projet vraiment très innovant, pourquoi pas ? Mais là, en l'occurrence, on leur propose d'inscrire une ligne budgétaire. Cela veut donc dire que chaque année, ils vont devoir discuter et dépenser CHF 30'000.-. Ces trois raisons l'incitent à leur demander de refuser cette délibération.

M. Gillet soutient cette délibération. Premièrement, il estime que si, pour l'instant, ils ont plutôt eu de la chance avec le développement de la Ziplo, il serait peut-être intelligent qu'à l'avenir, ils aient une stratégie économique qui peut justement passer par l'aide aux start-up et aux jeunes entreprises. Ils ont une Ziplo très axée sur l'horlogerie et l'idée des start up est pouvoir se diversifier dans les nouvelles technologies, la biotechnologie et autres. Là, il pense

que ce serait vraiment une bonne occasion et comme l'a dit M. Magnin, c'est aussi une question de communication. Il y a une concurrence entre les différentes zones industrielles du Canton, avec Meyrin en particulier. Ce serait l'occasion de se positionner là, sur un secteur d'avenir et il trouverait bête que pour CHF 30'000.- (ce qui n'est vraiment pas grand-chose par rapport aux montants qu'ils votent pratiquement à chaque Conseil municipal) de se priver de cela. Ensuite, les start up ne sont pas des entreprises déjà formées. Elles peuvent avoir besoin, au départ, de l'aide des collectivités publiques. Et il pense qu'il est important de les aider au départ. De plus, cette subvention de CHF 30'000.- est conditionnée, chaque année, à un bilan positif, sur la base d'un rapport fait par la Fongit. A la Commune d'être attentive, en fonction des résultats qui seront observés, d'accepter ou pas ces CHF 30'000.- lors du vote du budget chaque année. Cela ne lui paraît pas compliqué.

A l'instar de M. Gillet, **Mme Borstcher** soutient également cette délibération car il s'agit de création d'entreprise et bien que ce ne soit peut-être pas tout à fait comparable, elle compare cela avec la délibération précédente, par le biais de laquelle ils soutiennent aussi une pme locale en votant favorablement pour le Restaurant de la place. Une commune est aussi là pour aider les pme, les entreprises familiales et peut-être les plus grandes entreprises de la Ziplo. Mais enfin, il y a un petit parallèle quand même et c'est tout à fait le rôle d'une commune. Cela fait partie de la vie, cela fait partie de tout ce que l'on nous amène sur cette Commune ; ces gens-là paient des impôts et ces gens-là créent des emplois.

M. Gardiol explique qu'en commission, il a voté contre cette délibération, mais que depuis lors il a relu le dossier et réalise qu'il y a, effectivement, un certain intérêt à soutenir cette délibération. D'une part, parce que c'est un soutien à l'emploi et il pense que c'est tout de même une des priorités actuellement dans leur Canton. Il est vrai que c'est une tâche qui incombe d'abord au Canton, mais là, il s'agit tout de même d'un projet où ils sont assez directement impactés, si ce qui est proposé peut être mis en œuvre. Il leur rappelle aussi que le crédit de CHF 30'000.- serait doublé par la Fongit pour soutenir cette implantation à Plan-les-Ouates, sur les fonds qu'ils reçoivent du Canton. Il trouve qu'ils sont donc gagnants sur beaucoup de lignes et que cela vaut la peine d'essayer, sachant également que ce qui est proposé est limité en termes d'années.

Pour sa part, **M. Rochetin** soutient également cette délibération. Ils savent à quel point, chaque année, leur zone industrielle dégage des bénéfices ce qui, fiscalement, n'est pas négligeable. Ils connaissent la forte valeur ajoutée des start up. Dans une commission, il a été évoqué 'Plan-les-Ouates start up city'. Pourquoi pas ? Il pense que c'est une image qui peut être très valorisante. Comme l'a souligné M. Gardiol, effectivement, c'est un engagement à la promotion des places de travail. C'est également soutenir l'innovation, puisque les start up le sont (un article dans la Tribune y faisait encore récemment référence) et il est vrai que le montant, par rapport aux excédents que la Commune dégage chaque année, lui semble tout à fait acceptable.

M. Rodriguez convient qu'effectivement, le montant n'est pas trop excessif. Mais, comme l'a dit M. Rieben, il se souvient lorsqu'ils avaient eu la présentation de la Fongit, en commission, qu'il y avait ce sentiment d'aller chercher dans les fonds de tiroir, des montants par la Fongit, parce que le Canton, justement, ne venait pas faire son travail. Quelque part, c'est une sorte de substitution au Canton qui, personnellement, le gêne un peu. Et il se pose la question également, de savoir s'ils ne prennent pas le problème à l'envers. Il y a plusieurs mois, il y avait la question d'un délégué économique, afin d'avoir quelqu'un qui fasse le nécessaire, clairement, pour les entreprises de la Commune, pour les start up, etc. Alors que là, la Fongit, s'ils ont bien compris lors de leur audition en commission, s'ils étaient situés à Meyrin, ils seraient allés demander cette subvention à la commune de Meyrin, s'ils étaient à la Pallanterie, ils seraient allés à la Pallanterie, à Meinier. Certes, cette subvention n'est pas très élevée, mais

quelque part, ce qui le dérange c'est qu'ils se substituent au Canton. Et pour finir, il revient sur les paroles de Mme Borstcher : oui, peut-être qu'ils ont aidé une entreprise locale avec le vote de tout à l'heure, mais il y a une grande différence. En ce qui concerne le vote précédent, le bâtiment est un bâtiment du patrimoine financier. C'est un bâtiment de la Commune. Donc, c'est la Commune qui fait le nécessaire également pour, peut-être, ultérieurement, avoir des recettes via les loyers. C'est donc quelque chose qui lui appartient et elle peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine financier en tant que collectivité publique. C'est là toute la différence entre le vote de la précédente délibération et le vote de cette délibération.

Personnellement et contrairement, peut-être, à certains collègues de son parti, **M. Righetti** soutient cette initiative pour une raison principale, c'est celle de rester attentif au fait que la Fongit accompagne ces nouvelles entreprises dans leur installation en faisant appel, pour tout ce qui est administratif, à l'engagement d'un personnel local; souvent bien plus au courant des procédures Suisses en donnant l'accent à l'engagement de jeunes qui sont au chômage, car on voit très bien la difficulté, aujourd'hui, que certains jeunes sortant de l'école ou sortant d'apprentissage ont à trouver un emploi. L'engagement pour ces entreprises est parfois difficile en ce qui concerne le côté technique, avec la recherche d'un personnel spécialisé et pointu dans leur domaine, ce qui les amène à chercher parfois hors de Suisse. Par contre, administrativement parlant, les recherches doivent rester locales. C'est pour cela qu'il soutient cette proposition. Dès lors, il demande au Conseil administratif de bien suivre cette évolution et de connaître le bilan dans une année en espérant que ce dernier soit positif. S'il ne devait pas l'être, il reviendrait gentiment le lui rappeler.

M. Favre souhaite juste rappeler que la Commune aide déjà toutes les entreprises de la zone industrielle en accordant un 10 % sur la taxe professionnelle. Donc, par principe, la Commune aide toutes les entreprises. S'ils font un petit geste supplémentaire pour les start up, par exemple, cela lui semble une très bonne solution pour l'avenir de cette zone qu'on leur envie de partout.

M. Farinelli souhaite juste témoigner du fait qu'il a eu des contacts avec la Fongit et qu'il leur recommande de la soutenir. Contrairement à d'autres entités, telle Ecllosion qui, d'ailleurs, ce sont déplacées ailleurs, la Fongit fait vraiment un excellent travail qu'il faudrait soutenir.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 119-2018 R par 13 voix pour et 6 refus.

d) **D 120-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 135'000.- en vue de réaliser un appel à projet coopératives aux Sciers à Plan-les-Ouates**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 120-2018 R (annexe 4), a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 mars 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et grands projets, qui a émis, dans sa séance du 23 avril 2018, un préavis favorable par 6 voix pour et 3 abstentions, puis en commission Economie et finances, qui a émis, dans sa séance du 16 avril 2018, un préavis favorable, à l'unanimité.

M. Rieben estime qu'il est nécessaire de clarifier certaines choses parce que lors de la commission Aménagement qui a eu lieu la veille de cette séance, cette délibération avait été acceptée moyennant trois amendements. Or, ils ont reçu un message de la conseillère administrative leur disant que, finalement, ils ne pouvaient rien modifier. Il aimerait donc juste avoir une clarification à ce propos.

Mme Monbaron ignore de quel message disant qu'ils ne pouvaient rien modifier M. Rieben veut parler. Fait-il référence au message électronique qu'ils ont reçu cet après-midi ? Alors, pour expliquer ce message, il s'agissait de dire que le cahier des charges du concours n'est pas censé être remis aux conseillers municipaux, afin qu'ils le rédigent. Il leur a été présenté la veille au soir, à bien plaisir, parce que c'est ainsi qu'ils travaillent chez eux. Ils ont pu formuler leurs remarques, lesquelles vont être prises en compte et intégrées dans le document, mais comme ce n'est pas un document sur lequel le Conseil municipal va se prononcer, ce ne sont pas des amendements qui doivent être votés ici, au sein du Conseil municipal. Mais les amendements qui ont été décidés et votés par la commission vont être intégrés dans le document qui sera présenté aux coopératives qui veulent participer au concours.

M. Rieben observe que la société CBRE est mandatée par la Commune pour élaborer un cahier des charges. La Commune paie donc des honoraires à cette société et il imaginerait assez normal que cette société observe ce que la Commune lui demande de faire, notamment en ce qui concerne les amendements qui ont été votés par la commission.

Mme Monbaron est désolée, mais ne peut pas leur expliquer mieux que de leur dire que ce qu'ils ont voté la veille au soir va être intégré dans le cahier des charges du concours.

Alors dans ces conditions, **M. Rieben** lui demande pourquoi ils ont reçu ce message cet après-midi.

Mme Monbaron lui rappelle que la veille au soir, elle leur avait dit que ces amendements seraient apportés ici, afin qu'ils puissent les voter tous ensemble lors de cette séance du Conseil municipal. Or, comme cela n'est pas des prérogatives du Conseil municipal, ces amendements seront tout de même intégrés au cahier des charges, sans qu'ils aient besoin de les voter, puisqu'ils ont été passés en commission.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le ce projet de délibération D 120-2018 R par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 121-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour la réalisation d'un avant-projet et d'un appel d'offres AIMP visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la « Voirie » à Plan-les-Ouates**

La Présidente demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 121-2018 P (annexe 5). Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 19 voix pour.

M. Durand présumant que cet objet sera renvoyé en commission pour être discuté plus en avant, leur rappelle que la Commune a pour projet d'agrandir ses locaux administratifs sur le

bâtiment de la voirie, que ce dernier a déjà fait l'objet d'un projet qui a lui-même fait l'objet d'une autorisation préalable. Là, il s'agit de l'étape suivante, celle d'arriver avec un projet calibré en ce qui concerne sa surface qui permettrait de revenir, ensuite, avec un crédit de construction.

La Présidente annonce que le Bureau du 10 avril 2018 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 121-2018 P, en commission Infrastructures, ainsi qu'en Economie, par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

f) **D 124-2018 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 9'000.- pour le Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates – PICom**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 124-2018 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique que le Programme d'Intégration Communal, tel qu'il leur est proposé ici est une politique d'intégration communale qui découle de la politique cantonale. Le Canton s'est doté, il y a déjà quelques années, de ce Plan d'Intégration et sur la Commune, ils font ce travail en lien avec le Forum de la solidarité dans le cadre duquel des ateliers ont été proposés, afin d'avancer sur ce programme qui serait décliné au niveau communal. L'avancée des travaux a déjà été présentée en commission Social, avec les différentes mesures qui ont été validées par le Conseil administratif et par le délégué au social. Ils travaillent en commission et dans les services et il s'agit, ici, de pouvoir valider ce Plan d'Intégration et d'avoir un montant permettant les premières préconisations, puisqu'ils sont au mois d'avril 2018. Et ce, afin de pouvoir avancer avec les premières mesures et d'assurer l'intégration des personnes, aussi bien migrantes qu'expatriées, que des personnes allophones qui arrivent sur leur Commune. Des éléments existent déjà, éléments qu'ils formalisent, tels qu'Appren'TISSAGE, ainsi que des choses qui sont nouvelles comme l'accueil qu'ils réservent à toutes les personnes qui arrivent sur la Commune, en leur adressant un texte plus accessible, traduit dans d'autres langues. L'objectif est, pour Plan-les-Ouates, d'accueillir ses habitants, d'assurer une égalité des chances sur la connaissance de la Commune et de lutter contre les discriminations, afin d'offrir la possibilité aux gens de bien vivre la commune de Plan-les-Ouates. Au niveau des chiffres qu'ils ont pu voir en commission, ils sont à peu près, sur la population totale, à 0.7 % de personnes expatriées (organisations internationales) et 0,7 % de personnes issues de la migration. Ce n'est pas là le cœur principal des personnes qu'ils souhaitent toucher et intégrer, mais plus des personnes qui viennent de régions parfois simplement européennes, qui ne parlent pas la langue ou qui ne connaissent pas Plan-les-Ouates. Cet objectif cible toute la population qui vient sur Plan-les-Ouates, qu'elle soit allophone ou parlant français. Les quatre piliers qui leur sont proposés là sont : l'accueil et l'information, l'apprentissage du français avec le dispositif Appren'TISSAGE, la prévention des discriminations et le travail sur l'enfance, puisqu'il existe des programmes qu'ils peuvent proposer, soit par le biais des cours d'Appren'TISSAGE, soit dans les institutions de la petite enfance pour permettre, dès le préscolaire, d'acquérir les bases du français, puisque l'on sait que tout se joue dès l'entrée à l'école. Ils sont également en lien avec le BIE (Bureau de l'Intégration des Etrangers) qui les

suit et qui ont financés, par exemple, la réalisation du film pour les 10 ans d'Appren'TISSAGE et qui ont également participé au financement de la semaine contre le racisme.

La Présidente annonce que le Bureau du 10 avril 2018 préconise un vote sur le siège.

M. Favre demande combien de communes participent à cette action qui a tout son mérite.

M. Magnin lui répond que cette action est menée par la Commune et qu'il ne sait pas quelles autres communes la suivent. En tout cas, Plan-les-Ouates est une des premières.

Faisant partie d'un groupe de pilotage du BIE cantonal, **M. Gardiol** explique qu'il y a quand même d'autres communes qui ont beaucoup avancé sur ces projets et qui ont même des délégués à l'intégration qui sont, en partie, soutenus, en tout cas au démarrage, par le Canton. Meyrin, Lancy, Carouge (sous une autre forme) et Versoix en font partie et il y a beaucoup de projets en cours. Il précise que lorsqu'ils parlent d'intégration, ils ne parlent pas simplement d'intégration des étrangers, ils parlent de l'intégration d'une population au sein d'une population qui est là et qui est aussi concernée par cette démarche d'une manière ou d'une autre. Donc, il s'agit aussi de mettre en place des choses qui permettent de s'ouvrir, d'accueillir, de connaître, de reconnaître. Ce qui a été fait, par exemple ces dernières années à Plan-les-Ouates, avec différentes démarches qui ont été menées sur l'accueil de communautés ou de personnes étrangères.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 124-2018 P par 16 voix pour, 1 abstention et 2 refus.

g) D 125-2018 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2017)

La Présidente demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 125-2018 P (annexe 7). Cette entrée en matière est acceptée par 18 voix pour et 1 refus.

La Présidente annonce que le Bureau du 10 avril 2018 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de ce projet de délibération en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 125-2018 P en commission Economie et finances, par voix 19 voix pour, soit à l'unanimité.

h) **D 126-2018 P : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 126-2018 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand leur fournit, sur la base d'une présentation Powerpoint, quelques explications sur la présentation schématique des comptes. Il leur rappelle que les comptes d'une collectivité publique se composent de trois comptes : les comptes d'investissement, de fonctionnement et de bilan et leur explique qu'ils restent là dans la configuration comptable dont ils ont l'habitude et que ce sera à partir de l'année prochaine qu'ils utiliseront le nouveau schéma comptable.

La Présidente annonce que le Bureau du 10 avril 2018 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

M. Gaud souhaite faire une petite rectification suite à l'explication de M. Durand. Il constate qu'ils ont baissé massivement le centime et que sa production continue à être en augmentation. Alors que s'ils l'avaient maintenu, il est difficile d'évaluer s'il aurait explosé ou s'il aurait diminué. En baissant le centime, ils constatent une production régulière et soutenue puisqu'il a été baissé massivement. D'autre part, M. Gaud est très surpris par l'impact du patrimoine financier qui est, effectivement, extrêmement important. Et au regard des produits constatés ces dernières années et bien, cette année, sur CHF 63 ou CHF 68 millions, ils seraient à CHF 800'000.- de boni. Ils sont justes dans la cible. Il y a donc de quoi largement s'interroger. Effectivement, ils préconisent depuis un certain nombre d'années d'être un peu plus justes dans les évaluations budgétaires, ils s'en réjouissent, mais cela est quand même très inquiétant. Si par hypothèse, demain, ils créaient cette fameuse Fondation, ce qui est en discussion à la commission des finances, cela voudrait dire que ces produits seraient, de fait, sortis de leur budget, n'est-ce pas ?

M. Durand lui répond par l'affirmative.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commission de cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Economie et finances de ce projet de délibération D 126-2018 P, par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

i) **D 127-2018 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 16'006.55 pour le captage des eaux de ruissellement du chemin des Etangs-de-la-Bistoquette à Plan-les-Ouates**

La Présidente demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 127-2018 P (annexe 9). Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 19 voix pour.

M. Durand explique que cela doit être la quatrième fois qu'ils en parlent au sein de ce Conseil municipal. Il s'agit, en effet, de ce fameux crédit auquel ils avaient omis d'intégrer le crédit d'étude, au moment de la présentation. Raison pour laquelle ils ont constaté, à leur plus grand

désarroi, que ce crédit d'investissement était en dépassement de CHF 16'000.-. Cela a fait l'objet d'information en commission Infrastructures et en commission des finances, dès qu'ils l'ont su. C'est pour cela que depuis, les conseillers municipaux ont pu le constater, ils passent beaucoup de projets en crédit d'étude avec des montants relativement faibles par rapport à ce qu'ils avaient l'habitude de faire pour, justement, ne plus se retrouver dans cette situation-là. Des mesures correctrices ont donc été prises.

La Présidente annonce que le Bureau du 10 avril 2018 préconise un renvoi en commission Economie.

M. Favre propose, quant à lui, un vote sur le siège.

La Présidente demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition.

La proposition de M. Favre de voter cet objet sur le siège est acceptée par 16 voix pour et 3 refus.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet donc ce projet de délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 127-2018 P, par 17 voix pour et 2 refus.

j) **D 134-2018 P : Modification des statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile région Salève » (ORPC Salève)**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 134-2018 P (annexe 10), laquelle est acceptée par 15 voix pour et 4 refus.

La Présidente annonce que le Bureau du 10 avril 2018 préconise un vote sur le siège.

Mme Monbaron explique que cette délibération arrive maintenant car les statuts de l'ORPC ont été votés lors de sa création dans les années 1990. Certains articles ont été modifiés en 2001, puis plus rien ne s'est passé depuis. Et depuis cette date, beaucoup de lois ont changé, ainsi que les personnes qui avaient signé ces statuts et qui représentent maintenant les communes membres du groupement. Le commandant de l'ORPC a également changé ; en effet, M. Blanchard a quitté ses fonctions et a été remplacé. Ils devaient donc également changer les signatures auprès des établissements bancaires. Lorsque le commandant de l'ORPC est passé à la banque pour procéder à ce changement de signatures, il lui a été demandé une quantité industrielle de documents et notamment, les statuts avec la signature des personnes au format original, les procès-verbaux des dernières séances avec les noms des membres, etc. C'est alors qu'ils se sont aperçus que parmi les personnes qui avaient signé ces statuts et même la révision en 2001, plus une seule n'était en poste et certaines sont même malheureusement décédées depuis. Ils ont donc réalisé que c'était vraiment le moment de faire le ménage et de pouvoir se rendre à la banque avec des documents d'actualité. Ils ont donc procédé à la révision de ces statuts. Elle a là toutes les modifications qui ont été apportées, qu'elle peut leur projeter et expliquer à l'écran s'ils le souhaitent. Il s'agit, pour l'essentiel, de

modifications de noms, de textes et surtout, de référence à des lois qui n'étaient plus en vigueur ou dont les articles ont changé. Ils ont également modifié le nombre de fois ou comment définir l'organe de contrôle des comptes ; il s'avère que dans l'ancienne version, il était noté qu'ils devaient, chaque année, changer d'organe de contrôle des comptes. Ils se sont retrouvés, cette année, au moment où la personne responsable de l'Office a téléphoné à la fiduciaire pour prendre rendez-vous afin de vérifier les comptes, dans la situation où la fiduciaire les a informé qu'elle n'avait plus de mandat avec leur Commune. Ils ont été assez surpris car ils n'avaient pas souvenir d'avoir dénoncé le contrat. Mme Monbaron a donc demandé à ce que le contrat soit ressorti, afin qu'ils puissent vérifier que ce n'était pas un contrat à durée déterminée qui serait échu. Or, la personne qui travaille à l'ORPC lui a répondu que cela faisait neuf ans qu'elle y travaillait et qu'elle n'avait jamais vu de contrat et ne savait donc pas où le chercher. Ils se sont donc retournés vers la fiduciaire en lui demandant de leur donner le contrat et de leur fournir copie du courrier résiliant ce dernier. La fiduciaire s'est trouvée quelque peu empruntée pour leur répondre car elle ne trouvait pas ce courrier. Finalement, la Commune a lancé un appel d'offres auprès de nouvelles fiduciaires pour en changer et au final, la fiduciaire qu'ils avaient précédemment mandatée les a informés qu'elle s'était trompée d'ORPC et que ce n'était pas du tout la Commune qui avait résilié le contrat chez eux. Au final, la Commune a quand même résilié et a choisi la fiduciaire qui vérifie déjà ses comptes. Tout cela pour dire que, selon les statuts précédents, ils auraient dû changer toutes les années de fiduciaire pour vérifier les comptes ce que, bien entendu, ils n'ont jamais fait. Ils ont donc également modifié cet article et ont transmis l'ensemble des modifications de ces statuts au Service de surveillance des communes qui a validé les modifications qui ont été apportées. Elle ne peut donc que les encourager à approuver cette modification des statuts qui sera également approuvée par les Conseils municipaux des communes de Bardonnex, Perly, Troinex et Veyrier, puis validée par le Conseil d'Etat. S'ils souhaitent qu'elle leur projette à l'écran les différentes modifications qui y ont été apportées, elle peut le faire car elle les a.

Au vu de l'approche pour le moins étonnante de la commission Sécurité, chaque année lors du traitement du budget de l'ORPC, **M. Gaud** se demande s'il ne serait pas opportun qu'une fois, en période calme, la commission se penche sur ces statuts et cas échéant, tente de faire savoir auprès du Conseil administratif son désaccord sur tel ou tel point de manière à ce que dans les années à venir, ils puissent traiter le budget de manière plus sereine.

Du moment où ces statuts leur ont été soumis, **Mme Monbaron** souhaite savoir s'il y a des points qui les interpellent d'ores, plus que d'autres.

M. Gaud lui répond qu'à peu près tous. Raison pour laquelle il souhaite que cet objet soit renvoyé en commission Sécurité.

La Présidente demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de M. Gaud.

Le Conseil municipal accepte par 11 voix pour, 2 abstentions et 6 refus, la proposition de M. Gaud de renvoyer cette délibération en commission Sécurité.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commission de ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 134-2018 P en commission Sécurité, par 11 voix pour, 2 abstentions et 6 refus.

7. PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motion

a) M 13-2018 P : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates

La Présidente demande aux motionnaires de donner lecture de cette motion M 13-2018 P (annexe 11).

M. Rodriguez s'exécute.

A l'issue de cette lecture, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette motion. Cette dernière est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité. Partant du principe que tout le monde l'a lu, elle demande ensuite à M. Rodriguez de leur faire une synthèse de l'exposé des motifs.

Après avoir fait cette synthèse, **M. Rodriguez** explique également qu'un plan de mobilité scolaire coûte, en fonction des élèves, en fonction du nombre d'écoles qu'ils veulent impacter, entre CHF 10'000.- à CHF 20'000.-, avec des participations de l'Association transport et environnement, qui subventionne ceci, mais également du Bureau de prévention routière qui subventionne une partie de ces coûts. La commune de Plan-les-Ouates, depuis de nombreuses années, a dans l'idée de pouvoir se déplacer autrement, de voir la mobilité autrement ; cela a commencé avec le plan directeur du quartier des Cherpines et la réduction du taux de stationnement, s'est poursuivi avec la pétition des médecins votée et renvoyée il n'y a pas longtemps, par rapport au vélo et à la santé. La commune de Plan-les-Ouates a également voté une motion pour installer une station de mesure de qualité de l'air. Donc, on voit que globalement, ils entrent déjà un peu dans les objectifs de base d'un plan de mobilité scolaire. Il les remercie de faire bon accueil à cette motion. Et dans le meilleur des cas, s'ils souhaitent la voter sur le siège, tant mieux. Sinon, il propose de la renvoyer en commission où des personnes qui s'occupent de plans de mobilité scolaire et qu'il a déjà approchées, sont disposées à venir pour y être auditionnées.

M. Chal trouve que cela est super, mais il pensait qu'ils allaient aussi amener de l'eau à leur moulin en ce qui concerne également les hameaux de Plan-les-Ouates. Tant qu'il sera encore dans cet hémicycle, il ne lâchera pas ce sujet. Le jour où il ne sera plus là, il ne pourra plus les ennuyer avec cela, mais il y a toujours à Saconnex-d'Arve Dessus un bout de trottoir à réaliser sur le trajet scolaire des enfants. Il espérait que cela soit intégré dans cette motion, afin de donner un petit coup d'accélérateur à la réalisation de ce trottoir.

M. Rodriguez explique que bien que cela ne soit pas cité automatiquement, il s'agit vraiment là du chemin de l'école. Cela concerne donc également les enfants de Saconnex-d'Arve. Des recommandations sont faites et ensuite, pourquoi ne pas voter une résolution pour ce trottoir, afin d'appuyer encore d'avantage ce souhait-là.

M. Righetti assure M. Chal qu'il le suit dans ce souhait. Il a, par ailleurs, une question à poser aux motionnaires. Il demande, avant de renvoyer ceci en commission ou d'auditionner des gens, ce que, concrètement, ils doivent faire. Parce que sur cette motion, il est préconisé de faire simple, mais il ne comprend pas, concrètement, ce qu'elle propose véritablement de faire.

M. Rodriguez explique que, concrètement, il s'agit d'un mandat pour le Conseil administratif, à qui, dans un premier temps, ils renverraient cette motion, afin que ce dernier leur revienne avec la proposition d'un mandataire qui lui, irait faire un bilan auprès des écoles : enseignants,

élèves, associations des parents d'élèves, etc. Il y a des ateliers qui se font, il y a des personnes qui suivent les enfants et qui arrivent à faire une cartographie de l'ensemble des chemins d'école, afin de déterminer où des améliorations peuvent être apportées sur ces chemins. Par exemple, supprimer juste une place de parking, afin d'avoir une meilleure visibilité à un croisement, etc. Ce sont de petites choses comme cela que peut apporter un mandataire avec l'aide du BPA (Bureau de Prévention des Accidents).

Cette motion semble, pour **M. Rochetin**, être à large spectre, qu'il a l'impression que les Verts déposent dans toutes les communes de Genève. Donc oui, elle est peut-être moins concentrée sur Plan-les-Ouates. Pour sa part, s'ils doivent voter cela sur le siège, peut-être qu'il proposerait un amendement pour le *DECIDE 'De demander au Conseil administratif de mettre en place un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates'* qui serait plutôt, à son avis *'De mettre à l'étude un plan de mobilité'*. Ensuite, concrètement, il revient à ce que disait M. Righetti. Pour sa part, il a souvenir d'avoir tout de même regretté le giratoire à la route de Base / chemin de la Mère-Voie qui est catastrophique pour l'arrivée des vélos et motos à l'école de commerce Ella-Maillart. Malheureusement, on leur répond qu'une étude a été menée pour, concrètement, ne déboucher sur rien. Et pareil lorsqu'en commission, il demande à M. Durand ce qu'il en est de la proposition de réaliser un petit chemin derrière l'Arche de Noé, les bâtiments à louer et qu'on lui répond que cela va être compliqué et qu'ils ne vont pas le faire. Donc, sur le fond il ne trouve pas cela complètement stupide, mais il craint largement que sur la forme, ils n'aboutissent à rien.

M. Gardiol fait part d'une petite anecdote, racontant qu'il était, il y a 30 ou 35 ans, membre du comité de l'APEPLO et qu'ils avaient fait une petite vidéo *'Sur le chemin de l'école'* qui montrait déjà un certain nombre de problèmes, dont tous n'ont pas été résolus sur le chemin de l'école, que ce soit pour les gens de Saconnex-d'Arve, d'Arare ou d'ailleurs. Son groupe soutient cette motion. Il pense effectivement que l'étude, par un regard extérieur, permet malgré tout d'amener quelques idées qui peuvent leur suggérer quelques réalisations constructives dans ce domaine-là. La sécurité des enfants est un sujet sur lequel ils ne peuvent pas lésiner.

M. Rodriguez revient sur les propos de M. Rochetin. Il le remercie beaucoup de dire qu'il s'agit d'une motion déposée partout, étant donné que c'est la première motion qui est déposée en ce sens par les Verts dans le Canton de Genève. Merci pour son rédacteur également qui a pris le temps d'essayer de faire une proposition. Donc, qu'elle soit considérée désuète s'il le souhaite, mais cette motion est simplement issue du groupe des Verts de Plan-les-Ouates, pour la commune de Plan-les-Ouates. En prenant et en tenant compte d'un outil qui est un plan de mobilité scolaire pour lequel il faut passer, évidemment, par une étude préalable car cela ne s'invente pas comme ça. Cela est donc destiné à la commune de Plan-les-Ouates. Et si, justement, il faut soutenir par quelque moyen que ce soit, un cheminement au niveau de la Mère-Voie que, pour sa part, il emprunte tous les jours et lorsqu'il voit les enfants qui circulent à pied ou en trottinette sur cette Mère-Voie et qu'il y a toujours la même Volvo X90 qui passe comme un dératé parce qu'il est en retard pour amener ses enfants à l'école, alors là, c'est volontiers qu'ils peuvent essayer de faire quelque chose pour passer par derrière. C'est également dans le cadre d'un plan de mobilité scolaire de ce type-là qu'ils peuvent, grâce au BPA qui est derrière, prendre ce genre de mesures prises.

Pour **M. Rieben**, c'est vraiment le genre de motion qu'il se serait attendu à trouver un peu avant les élections. Donc, visiblement, les Verts s'y prennent un peu en avance. Cela part certainement d'une bonne idée, mais à quoi cela va-t-il aboutir ? A un rapport 'usine à gaz' qui va servir à enrichir un mandataire qui est vraisemblablement proche des milieux des Verts.

M. Gaud est un peu moins sévère que M. Rieben, néanmoins, il demanderait quand même un renvoi en commission, afin qu'ils puissent, préalablement, entrer un peu plus dans le détail. Il note quand même que, comme toujours, il y a un problème de compétences. Ce n'est pas une route communale, mais une route cantonale et que le Canton s'en fiche. D'autre part, il est assez étonné ; M. Rodriguez vient de citer le chemin de la Mère-Voie et sauf erreur, ce chemin vient d'être refait récemment suite à une grande étude dans les zones 20 ou 30 km/h.

M. Rochetin lui répond que ce n'est pas le cas.

Quoiqu'il en soit, **M. Gaud** serait néanmoins assez favorable à ce qu'ils puissent étudier cette motion plus en détail en commission Infrastructures et mobilité, puis en commission Enfance, car il lui semble opportun que tout le monde puisse s'exprimer là-dessus.

Pour apporter au débat, sans se prononcer sur le fond de la motion, **M. Magnin** souhaite tout de même signaler que les patrouilleuses scolaires ne sont pas placées au hasard. Depuis maintenant trois ans, ils se sont repositionnés sur le nombre et le placement des patrouilleuses. Il y a eu des demandes de parents, comme par exemple pour le chemin de Vers pour lequel ils ont revus, repris les statistiques, ce qui leur a permis de confirmer les endroits où se trouvent les patrouilleuses actuellement. Ils n'en ont jamais parlé, parce qu'ils ont fait ce travail au sein de l'administration. Ils ont une chance, pour les écoles de Plan-les-Ouates, d'avoir le Mail qui irrigue deux écoles. C'est une chose dont il faut tenir compte ; ils ont quand même une situation privilégiée par rapport à la Ville ou certaines autres communes. D'autre part, un dispositif pour les parents qui ont des enfants entrant en première primaire va bientôt être proposé fin avril – début mai 2018. Ce dispositif s'appelle '*Sur le chemin de l'école*' et réunit la police municipale, l'APEPLO, les Services communaux, les écoles et les patrouilleuses, pour expliquer aux parents, justement, quel est le chemin et quelles sont les choses auxquelles ils doivent faire attention depuis leur maison jusqu'à l'école qu'ils fréquentent. Ce programme peut être suivi chaque année par les parents qui ont des enfants entrant en première primaire. Pour terminer, il suggère encore qu'ils se renseignent sur l'accidentologie. Personnellement, cela l'intéressait également de savoir quel a été le nombre d'accidents qui se sont produits sur les chemins des écoles. Voici les quatre points qu'il souhaitait relever.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de M. Gaud de renvoyer cet objet en commissions.

La proposition de renvoyer cette motion en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Enfance, est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet alors au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission Infrastructures et mobilité, ainsi qu'en commission Enfance.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit par 19 voix pour, le renvoi de cette motion M 13-2018 P en commission Infrastructures et mobilité, ainsi qu'en commission Enfance.

8. QUESTIONS

8.1. Barrières du parking situé sur la parcelle Després

Concernant le stationnement aux Cherpines, **M. Rochetin** demande à qui revient la responsabilité d'ouvrir les barrières du stationnement situé sur la parcelle dite Després.

Mme Monbaron lui répond que, sauf erreur, cela incombe aux utilisateurs.

M. Rochetin l'encourage alors à vérifier cela car apparemment, tout le monde ne le sait pas et le problème de ces derniers week-ends est que les barrières sont toujours présentes.

8.2. Vitesse excessive sur le chemin des Charrotons

M. Farinelli rebondit sur la question de M. Rochetin et informe qu'ils remarquent des vitesses hautement excessives de la part des automobilistes qui utilisent ce parking situé sur le chemin des Charrotons. Il aimerait savoir si des mesures vont être prises pour remédier à cela.

Mme Monbaron lui répond qu'elle apprend ceci à l'instant. Elle prend donc bonne note de cette question et regardera ce qu'il en est. Elle le remercie pour l'information.

9. DIVERS

9.1. Félicitations à Mme Fabienne Monbaron pour son élection au Grand Conseil de Genève

M. Dupraz tient à féliciter, au nom du PLR, Mme Fabienne Monbaron pour son élection au Grand conseil de Genève. Il félicite également les autres candidats pour leur candidature.

9.2. Journal 'Ouverture'

M. Torri avoue qu'il apprécie beaucoup, ainsi que d'autres personnes, le changement de format du journal 'Ouverture'. Il est plus pratique à lire. Par contre et cela va faire plaisir à certains qui aiment beaucoup le Service de l'information et de la communication, s'ils ont eu la chance d'avoir une charmante Présidente cette année, la photo du Conseil municipal date un peu puisqu'il y a toujours, en tant que Président, M. Jean-Michel Meylan. Il trouve dommage qu'il n'y ait pas une photo plus actuelle.

9.3. Délégué à l'économie et stratégie économique

M. Magnin revient sur une intervention de M. Rodriguez concernant l'économie, le délégué à l'économie et la stratégie économique. Il tient à le rassurer sur le fait qu'ils ne prennent pas les choses à l'envers et qu'ils travaillent dessus. Il s'agit d'un travail qu'il doit mener avec les personnes disponibles au sein de l'administration. Il travaille sur cette stratégie économique en se basant sur le rapport de l'OPI, mais cela prend beaucoup plus de temps qu'il ne le souhaiterait, car les personnes à disposition dans l'administration doivent être mobilisées pour cela. Il ne désespère cependant pas de pouvoir leur présenter quelque chose d'ici la fin de la législature.

9.4. Match de gala avec les Schtroumpfs lors du tournoi de l'Ascension

M. Righetti leur rappelle le match de gala avec les Schtroumpfs. Il serait intéressant et sympathique que les conseillers municipaux s'y inscrivent. Ces personnes méritent qu'on leur donne cette attention qu'ils leur rendent franchement par leur sourire et leur gentillesse.

9.5. Mobilité

M. Gaud rappelle qu'il y a quelque temps ils parlaient de mobilité, à Troinex, avec M. Barthassat, pour évoquer, en particulier, la traversée du hameau d'Arare et la pose éventuelle d'interdiction de circuler pendant des créneaux horaires bien précis, comme cela se fait en France. Selon ces Services, il était extrêmement compliqué de le faire. Or, il tient à signaler à ceux qui iront se balader du côté de Perly et qui passeront par en haut, direction la France, qu'ils verront un panneau interdisant la circulation de telle heure à telle heure. Cela est donc possible de le faire.

M. Durand informe que la demande a été déposée et qu'elle fait l'objet d'une procédure en justice, puisqu'un certain nombre d'opposants se sont manifestés contre cette fermeture. Sans les trahir, il s'agit d'habitants d'Arare-Dessus. Ils ont donc fait le travail et on même rencontré les opposants il y a quelques semaines, avec lesquels ils n'ont pas trouvé d'entente. Cela est donc à présent entre les mains de la justice.

9.6. Inauguration de la Maison des habitants

M. Meylan revient sur l'inauguration de la Maison des habitants. Ils ont remercié le Conseil administratif, mais il aimerait également remercier ceux qui ont travaillé dans l'ombre pour l'inauguration de cette Maison. Il ne veut pas citer de nom, mais en tout cas le Service dont la Cheffe est présente dans cet hémicycle, Mme Nicole Berthod-Hutin, dont le Service a beaucoup travaillé pour que cette Maison ouvre et que tout soit parfait. Et il est vrai que c'était une journée réussie. Ils ont été gâtés puisque le temps était magnifique. Il rappelle néanmoins qu'ils attendent toujours l'autorisation d'exploiter cette magnifique Maison.

M. Magnin fait remarquer qu'il en a parlé en début de séance dans ces communications.

9.7. Diffusion du journal 'Ouverture'

M. Magnin revient sur la diffusion du journal 'Ouverture' dans lequel doit paraître, entre autres, le dossier sur la Maison Champ-Ravy. Il explique que ce journal est en retard pour une certaine partie de la population, ce à quoi ils ont réagi et fait la remarque de façon marquée dans les services, puisqu'ils ont appris son retard très tardivement. Ils ont au moins pu irriguer la partie du Vélodrome dans les délais, mais le reste de la Commune l'a reçu plus tard. Le Conseil administratif a fait les remarques qui s'imposaient par rapport à cette situation.

9.8. Voyage du Conseil municipal

La Présidente annonce qu'elle souhaitait leur distribuer ce soir le programme de leur voyage. Malheureusement, son agent de voyage est en vacances. Elle a cependant demandé à Mme Melli de leur envoyer d'ores et déjà les horaires d'avion, afin qu'ils puissent s'organiser. Ils ont donc reçu un mail à ce sujet, ce jour.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la partie officielle de cette séance à 22H15 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 12 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire

Roberto RIGHETTI

La Présidente

Alexandra SAAS

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Infrastructures et environnement du 16 avril**
- b) Economie et finances du 16 avril**
- c) Aménagement et grands projets du 23 avril**

Annexe 1)

D 114-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 56'000.- pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du PLQ Rolliet

Annexe 2)

D 117-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 560'000.- pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates

Annexe 3)

D 119-2018 R : Crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 30'000.- destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune

Annexe 4)

D 120-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 135'000.- en vue de réaliser un appel à projet coopératives aux Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 5)

D 121-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour la réalisation d'un avant-projet et d'un appel d'offres AIMP visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la « Voirie » à Plan-les-Ouates

Annexe 6)

D 124-2018 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 9'000.- pour le Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates – PICom

Annexe 7)

D 125-2018 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2017)

Annexe 8)

D 126-2018 P : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Annexe 9)

D 127-2018 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 16'006.55 pour le captage des eaux de ruissellement du chemin des Etangs-de-la-Bistoquette à Plan-les-Ouates

Annexe 10)

D 134-2018 P : Modification des status du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile région Salève » (ORPC Salève)

Annexe 11)

M 13-2018 P : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates

Annexe 12)

Questions du public

Commune de Plan-les Ouates

Conseil municipal du 24 avril 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Lieu : Salle des commissions
Date et heure : lundi 16 avril 2018 à 20h00

- 1) Délibération D 114-2018 : Crédit d'engagement de 56'000F pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du PLQ Rolliet
La délibération a été préavisée favorablement à l'unanimité.
- 2) Communications du Conseil administratif :
M. Durand nous a informés de l'avancée des projets concernant les Bâtiments, le Génie Civil, l'OPB, les Espaces publics, les Déchets, l'Environnement, la Mobilité et l'Energie.
- 3) Délibération D 117-2018 : Crédit d'engagement de 560'000F pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de la Place
Il est ajouté l'amendement suivant :
« La commune prend en charge 124'000F »
Avec cet amendement, la délibération est préavisée favorablement par 7 oui et 2 non.

Le rapporteur : Véronique Özazman
Lundi 16 avril 2018

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 24 avril 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 16 AVRIL 2018

Lieu : Salle des Commissions
Heure : 20.45

Commission conjointe Infrastructure et Finances :

Délibération D117-2018 :

Crédit d'engagement de 560'000.- pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de la Place.

Il est ajouté l'amendement suivant :

"La Commune prend à sa charge 124'000.-"

Avec cet amendement, la délibération est préavisée favorablement par 7 oui et 2 non.

Commission des Finances :

Délibération D114-2018 :

Crédit d'engagement de 56'000.- pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du PLQ du Rolliet.

La délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

Délibération D119-2018 :

Crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 30'000.- destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune.

La délibération est préavisée défavorablement par 5 non, 3 oui et 1 abstention.

Délibération D120-2018 :

Crédit d'engagement de 135'000.- en vue de réaliser un appel à projet de coopératives aux Sciers à Plan-les-Ouates.

La délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

Communications du CA :

Réponse à une question formulée par M. MEYLAN :

Les collaborateurs de la Commune avec un statut de frontalier représentent 24.7 % des ETP.

Selon les prévisions du groupe de perspectives économiques, le PIB devrait légèrement augmenter.
Pour plus de précisions consulter le CMNET

Divers :

La commission préaviserait favorablement un budget supplémentaire pour que la sortie du Municipal prévue en 2019 puisse, le cas échéant, avoir exceptionnellement lieu en 2018.

Dans un tel cas, il n'y aurait évidemment pas de sortie en 2019.

Le rapporteur : Pierre-Antoine RIEBEN remplaçant M. Mario RODRIGUEZ

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 24 avril 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS
--

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du lundi 23 avril 2018 à 20h00

1) Délibération D 120-2018 : Crédit d'engagement de 135 000 F en vue de réaliser un appel à projet de coopératives aux Sciers à Plan-les-Ouates - Présentation du cahier des charges par le mandataire, CBRE

Le bureau CBRE a présenté le cahier des charges encadrant cet appel à projet de coopératives aux Sciers. Après le départ des mandataires, la commission a longuement discuté du cahier des charges et y a apporté quelques modifications :

1.) Au niveau du droit de superficie (DDP), fixer un taux minimal de rente pour la Commune et non un taux souhaité. 2.) Supprimer la limite de 3 dossiers maximum sélectionnés pour le deuxième tour et 3.) Fixer le principe d'une règle d'attribution des logements, prévoyant une forme de priorité pour les habitants de Plan-les-Ouates.

A la suite de ces modifications, la délibération a été approuvée à l'unanimité par la commission Aménagement et grands projets.

Le rapporteur : Dominique Tinguely

Date, le mardi 24 avril 2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 114-2018**
Séance du 24 avril 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 56 000 F pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du
PLQ Rolliet

Vu le déclassement d'une partie du grand projet Cherpines en zone de développement 3 lors d'une modification de zone en septembre 2010,

Vu le Plan Directeur de Quartier des Cherpines approuvé par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013,

Vu l'enquête publique n°1908 sur le dossier de Plan Localisé de Quartier N°30043-529, qui s'est déroulée du 13 avril au 20 mai 2017,

Vu la procédure d'opposition sur le dossier de Plan Localisé de Quartier N°30043-529, qui s'est déroulée du 14 décembre 2017 au 29 janvier 2018,

Vu les tracés et coupes type des futurs voies et réseaux publics du PLQ prévus dans le cadre du dossier de PLQ,

vu l'exposé des motifs EM 114-2018 de mars 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre « e » de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation d'une étude d'avant-projet des voiries et réseaux du PLQ Rolliet.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 56 000 F, destiné à couvrir les études confiées à un mandataire.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 56'000 F dans le compte des investissements, sous rubriques MCH2 N° 5010 et N°5032, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats sous rubrique MCH2 N° 3300.

SCA/YG – SF/PL – 24.04.2018



Conseil municipal

Annexe 2)

Législature 2015-2020
Délibération **D 117A-2018**
Séance du 24 avril 2018

DELIBERATION

relative à un crédit d'engagement de 294 000 F pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates

vu la demande de travaux adressée à la régie Naef par Monsieur De Rosa en date du 14 juillet 2016,

vu la nécessité d'entreprendre des travaux pour le maintien de la qualité de l'établissement,

vu qu'il est préférable que ce genre d'établissement, qui offre une image de prestige à la Commune, perdure sur le territoire,

vu l'effort financier important à fournir de la part du locataire pour l'exécution des travaux,

vu la demande du locataire que le propriétaire de l'immeuble participe, pour partie, au coût des travaux,

vu l'exposé des motifs EM 117-2018, de février 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu le tableau présenté en commissions conjointes Infrastructures et environnement et Economie et finances du 16 avril 2018,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 16 oui, 1 non et 2 abstentions

1. D'accepter la réalisation partielle des travaux de rénovation, d'entretien et de rafraîchissement du Café de La Place.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 294 000 F pour la participation aux travaux pour la transformation et le rafraîchissement intérieur du Café de La Place.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue de 294 000 F à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.

SCA/AF – SF/PL – 24.04.2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 119-2018**
Séance du 24 avril 2018

DELIBERATION

relative au crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 30 000 F destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune

Vu les activités de soutien à l'innovation et à la création d'entreprises de la Fondation genevoise pour l'Innovation Technologique, (ci-après La FONGIT),

vu le préavis favorable de la commission Economie et finances du 7 décembre 2017,

vu l'exposé des motifs EM 119-2018, de mars 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 13 oui et 6 non

1. De soutenir pendant trois ans l'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 30'000 F destiné à subventionner le projet d'aide à l'ancrage des entreprises développé par la FONGIT.
3. De conditionner l'allocation de cette subvention au fait que la FONGIT dédie un montant identique à ce projet, à destination des jeunes pousses domiciliées sur la ZIPLO.
4. De conditionner l'octroi des subventions futures à un bilan positif annuel de l'opération réalisée, consigné dans un rapport écrit de la FONGIT.
5. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2018 en dépense supplémentaire, sous la rubrique N° 8500.3636.
6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
7. De prévoir une subvention identique pour les exercices 2019 et 2020.

SG/ck-xm – SF/pl – 24.04.2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 120-2018**
 Séance du 24 avril 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 135 000 F en vue de réaliser un appel à projet coopératives aux Sciers
 à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu la possession par la Commune de 17'183 m² de droits à bâtir et la maîtrise par celle-ci de 11'344 m² de droits à bâtir, tous situés sur le périmètre du PLQ et représentant au total 38,4 % des droits présents sur le périmètre,

vu la répartition des droits à bâtir propriétés de la Commune dans les immeubles « G », « H », « E » et « F » et de ceux maîtrisés par la Commune dans les immeubles « B », « C » et « D »,

vu la volonté du Conseil municipal de Plan-les-Ouates de faire réaliser les immeubles « B », « C » et « D » sous la forme de coopératives d'habitations en leur accordant un droit de superficie,

vu l'exposé des motifs EM 120-2018 de mars 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation d'un appel à projet auprès de coopératives pour les immeubles « B », « C » et « D » du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 135 000 F, destiné à couvrir les frais d'organisation de cet appel à projet.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 135 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5290, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif
4. D'amortir le montant net prévu de 135 000 F au moyen de 5 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3320 « amortissements planifiés des autres immobilisations incorporelles », de 2019 à 2023.

SCA/YG – SF/PL - 24.04.2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 121-2018 P**
Séance du 24 avril 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 210 000 F pour la réalisation d'un avant-projet et d'un appel d'offres AIMP
visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la « Voirie » à Plan-les-Ouates

Vu le bâtiment de la Voirie sis route des Chevaliers-de-Malte 14-16, propriété de la commune de Plan-les-Ouates et faisant partie intégrante du patrimoine administratif de cette dernière,

vu la nécessité de créer de nouvelles surfaces de bureaux pour les besoins des services de l'administration communale suite à l'augmentation du personnel et au manque de surfaces disponibles,

vu les problèmes d'isolation, d'obsolescence et de vétusté générale de certains bureaux actuellement occupés par l'administration communale,

vu la pré-étude réalisée en 2014 par le bureau Atlante confirmant la faisabilité du projet de surélévation du bâtiment de la Voirie et sa présentation, en date du 12 mai 2014, à la commission Bâtiments, énergie et emplacements communaux,

vu la demande préalable DP 18'581 visant la surélévation d'un niveau du centre de Voirie de Plan-les-Ouates, autorisée en date du 19 décembre 2014 par l'Office des autorisations de construire, actuellement en force,

vu l'exposé des motifs EM 121-2018, de mars 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser l'avant-projet et l'appel d'offres visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la « Voirie », sis à la route des Chevaliers-de-Malte 14-16.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 210 000 F, destiné à financer cet avant-projet et cet appel d'offres.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 210 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux de la surélévation d'un niveau du bâtiment de la Voirie, sis à la route des Chevaliers-de-Malte 14-16, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non réalisation, par le compte de résultats, sous rubrique N° 3300.

SCA/EH/bg – SF/PL – mars 2018 # 44601



Conseil municipal

Annexe 6)

Législature 2015-2020
Délibération **D 124-2018**
Séance du 24 avril 2018

DELIBERATION

relative au crédit budgétaire supplémentaire de 9 000 F pour le Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates - PICom

Vu la loi fédérale sur les étrangers – LEtr, qui encourage la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles, ainsi que le respect et la tolérance mutuels,

vu la loi genevoise sur l'intégration des étrangers (LIEtr A2 558) du 28 juin 2001, votée à l'unanimité par tous les partis représentés dans le Parlement cantonal (entrée en vigueur de la loi le 15 septembre 2001),

vu la volonté des Autorités communales de renforcer l'intégration de la population étrangère sur la Commune de Plan-les-Ouates,

vu les réflexions menées entre habitants, associations et élus lors du Café Discussion du 25 février 2017, dans le cadre du Forum « La solidarité dans tous ses états »,

vu que 23% de la population résidente de Plan-les-Ouates est de nationalité étrangère, soit 2'428 personnes au 31.12.2016 (source OCSTAT),

vu le caractère pluriculturel de la Commune de Plan-les-Ouates et la nécessité d'accompagner le processus d'intégration des populations migrantes par une action concertée de tous les acteurs,

vu l'évolution démographique de Plan-les-Ouates, attendue ces prochaines années notamment sur les quartiers des Sciers et des Cherpines et la nécessité d'anticiper ce développement,

vu le succès du dispositif Appren'TISSAGE, de l'augmentation du nombre d'élèves et d'enfants accueillis dans ce projet,

considérant le projet de Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates – PICom,

vu le Plan d'action 2018-2022 élaboré par le Service de l'action sociale et de la jeunesse, comprenant une série de mesures à mettre en œuvre pour répondre aux quatre axes du Programme d'Intégration Communal,

conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 16 oui, 2 non et 1 abstention

1. D'accepter le Programme d'Intégration Communal de Plan-les-Ouates – PCom, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 9 000 F permettant l'opérationnalisation sur 2018 des premières mesures.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2018 en dépense supplémentaire, sous la rubrique N° 5790.3130.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

SASJ/NBH-SF/PL – 24.04.2018 #43105



Conseil municipal

Annexe 7)

Législature 2015-2020
Délibération **D 125-2018 P**
Séance du 24 avril 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et aux moyens de les couvrir
(fonctionnement 2017)

Vu le surplus de dépenses réalisées sur les rubriques de charges de 3 500 708.23 F, dont à déduire les imputations internes de 799 135 F, soit net **2 701 573.23 F**,

vu les économies réalisées sur les rubriques de charges de 3 943 872.95 F, dont à déduire les imputations internes de 452 771 F, soit net **3 491 101.95 F**,

vu les plus-values enregistrées aux revenus de 4 835 519.57 F, dont à déduire les imputations internes de 346 364 F, soit net **4 489 155.57 F**,

vu les économies réalisées sur la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers » pour la somme de 718 593.22 F,

attendu que le surplus de dépenses réalisées se subdivise de la manière suivante :

• total de la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers »	644 581.02	F
• total de la nature 331 « Amortissement du patrimoine administratif »	13 588.00	F
• total de la direction 9 « Finances et impôts » hors nature 314	628 869.67	F
• total autres rubriques de charges	<u>1 414 534.54</u>	F
sous-total	2 701 573.23	F
• à déduire de la rubrique 05.318 « Honoraires, prestations services »	<u>0.00</u>	F
total	<u>2 701 573.23</u>	F

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 21 mars 2017 un crédit budgétaire supplémentaire de 47 000 F destiné à la refonte du site internet communal, le dépassement s'élevant finalement à 0 F sous rubrique 05.318,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre d et 75, al.1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2017 suivants, pour un montant total de **2 701 573.23 F**.

Nos	Rubriques	F
02.317	Dédommagements	6 791.60
05.308	Personnel intérimaire	269 920.65
05.309	Autres charges de personnel	8 155.45
05.317	Dédommagements	64.00
08.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	4 476.45
08.313	Fournitures et marchandises	10 699.11
08.330	Amortissement du patrimoine financier	187.50
09.318	Honoraires, prestations de service	4 904.34
09.365	Subventions institutions privées	130 435.25
10.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	49 418.39
10.312	Eau, énergie, combustible	193.80
10.313	Fournitures et marchandises	104.00
10.330	Amortissement du patrimoine financier	385.00
11.310	Fournit. bureau, imprimés, publicité	248.20
11.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	3 271.05
11.313	Fournitures et marchandises	2 100.80
11.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	1 558.00
11.318	Honoraires, prestations de service	5 622.95
11.330	Amortissement du patrimoine financier	1 325.00
11.352	Dédommagements aux communes	7 805.00
14.306	Prestations en nature	30 319.70
14.312	Eau, énergie, combustible	23 663.10
14.313	Fournitures et marchandises	6 444.34
14.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	16 254.55
21.316	Loyers, fermages, redev. d'utilisations	2 340.00
21.319	Frais divers	1 254.50
21.352	Dédommagements aux communes	283 074.28
30.300	Autorités et commissions	50.00
30.318	Honoraires, prestations de service	14 575.81
30.352	Dédommagements aux communes	2 150.90
30.365	Subventions institutions privées	950.00
33.306	Prestations en nature	418.30
33.312	Eau, énergie, combustible	12 230.45
33.318	Honoraires, prestations de service	56 127.75
34.312	Eau, énergie, combustible	1 830.49
34.351	Dédommagements au canton	9 401.20
35.330	Amortissement du patrimoine financier	1.00
54.301	Traitement du personnel	118 549.70
54.303	Assurances sociales	4 175.55
54.304	Caisse de pension et prévoyance	4 474.75
54.305	Assurances maladie et accidents	4 761.00
54.308	Personnel intérimaire	48 878.65
54.312	Eau, énergie, combustible	30 196.70
54.316	Loyers, fermages, redev. d'utilisations	66.50
54.318	Honoraires, prestations de service	41 868.03
54.365	Subventions institutions privées	17 734.60
58.310	Fournit. bureau, imprimés, publicité	230.70
58.312	Eau, énergie, combustible	5 700.95
58.313	Fournitures et marchandises	4 457.60
58.316	Loyers, fermages, redev. d'utilisations	93 807.60
58.365	Subventions institutions privées	5 000.00
62.313	Fournitures et marchandises	9 477.98
65.318	Honoraires, prestations de service	2 293.32

Nos	Rubriques	F
65.319	Frais divers	125.00
65.365	Subventions institutions privées	2 409.00
65.366	Subventions personnes physiques	24 815.70
72.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	5 168.90
72.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	1 537.95
74.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	2 430.00
74.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	71.30
78.318	Honoraires, prestations de service	2800.15
78.375	Subventions redistribuées institutions	500.00
78.376	Subventions redistribuées personnes physiques	14 250.00
Total des autres rubriques de charges		1 414 534.54
10.314	Entretien immobilier par des tiers	2 983.80
16.314	Entretien immobilier par des tiers	2 004.11
21.314	Entretien immobilier par des tiers	160 981.53
30.314	Entretien immobilier par des tiers	59 293.40
33.314	Entretien immobilier par des tiers	44 294.92
34.314	Entretien immobilier par des tiers	137 934.77
54.314	Entretien immobilier par des tiers	74 267.72
58.314	Entretien immobilier par des tiers	27 955.25
71.314	Entretien immobilier par des tiers	113 545.92
74.314	Entretien immobilier par des tiers	6 486.25
95.314	Entretien immobilier par des tiers	14 833.35
Total de la nature « 314 »		644 581.02
09.331	Amortissement patrimoine administratif	13 588.00
Total de la nature « 331 »		13 588.00
90.330	Amortissement du patrimoine financier	471 826.20
90.346	Compensation financière communes françaises	147 642.47
94.318	Honoraires, prestations de service	4 718.65
94.321	Intérêts sur dettes à court terme	208.35
95.312	Eau, énergie, combustible	4 474.00
Total de la direction 9 hors nature 314		628 869.67
TOTAL :		2 701 573.23

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 126-2018 P**
Séance du 24 avril 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte des investissements,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département présidentiel,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant :
 - de 72 231 965.28 F, dont à déduire les imputations internes de 9 099 764.00 F, soit net **63 132 201.28 F** aux charges
 - et de 77 751 469.57 F, dont à déduire les imputations internes de 9 099 764.00 F, soit net **68 651 705.57 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **5 519 504.29 F**
 3. D'approuver le compte des investissements 2017 pour un montant :
 - de 11 958 962.35 F aux dépenses
 - et 2 026 641.52 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 9 932 320.83 F.
 4. D'approuver le financement des investissements nets de 9 932 320.83 F par l'autofinancement à raison de 15 235 326.69 F.
 - au moyen de la somme de 9 715 822.40 F représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement
 - et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 5 519 504.29 F.
- L'excédent de financement s'élève à 5 303 005.86 F.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 5 519 504.29 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
6. D'attribuer la somme de 5 000 000 F valeur 1^{er} janvier 2018 à la réserve pour mesures structurelles, la fortune nette est composée de :

Au 1^{er} janvier 2017

• Capital affecté	15 801 578.55 F
• Réserve pour mesures structurelles	23 000 000.00 F
• Capital libre	<u>133 715 145.06 F</u>
Total	172 516 723.61 F

Au 31 décembre 2017

• Capital affecté	15 801 578.55 F
• Réserve pour mesures structurelles	23 000 000.00 F
• Capital libre	<u>139 234 649.35 F</u>
Total	178 036 227.90 F

Au 1^{er} janvier 2018

• Capital affecté	15 801 578.55 F
• Réserve pour mesures structurelles	28 000 000.00 F
• Capital libre	<u>134 234 649.35 F</u>
Total	178 036 227.90 F

7. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017 totalisant à l'actif un montant de 322 991 104.50 F qui se compose de :

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	179 084 239.49 F
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>143 906 865.01 F</u>
Total de l'actif	322 991 104.50 F

et au passif un montant de 322 991 104.50 F qui se compose de :

• Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	8 125 472.73 F
• Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	96 018 125.00 F
• Engagements envers des entités particulières (nature 23)	534 199.29 F
• Provisions (nature 24)	6 460 564.90 F
• Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	33 816 514.68 F
• Fortune nette (nature 29)	<u>178 036 227.90 F</u>
Total du passif	322 991 104.50 F

La commune garantit les engagements de prévoyances de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises » proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, al.3, lettres c et d des statuts de la CAP PREVOYANCE.



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 127-2018**
Séance du 24 avril 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 16 006.55 F pour le captage des eaux de ruissellement du chemin des Etangs-de-la-Bistoquette à Plan-les-Ouates

Vu la délibération D 102-2014 votée par le Conseil municipal le 14 octobre 2014, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 150 000 F pour financer le captage des eaux de ruissellement du chemin des Etangs-de-la-Bistoquette,

vu le décompte final s'élevant à 16 006.55 F,

vu l'exposé des motifs EM 127-2018, d'avril 2018, comprenant l'ensemble des éléments financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

le Conseil municipal

DECIDE

par 17 oui et 2 non

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 16 006.55 F, destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté le 14 octobre 2014, pour financer le captage des eaux de ruissellement du chemin des Etangs-de-la-Bistoquette,
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 14 octobre 2014, soit des annuités qui figureront dans le compte de résultats, sous rubrique N° 33003 « amortissements planifiés des autres ouvrages de génie civil du patrimoine administratif », soit la dernière fois en 2045.

SCA/GR bg – SF/pl – 24.04.2018 # 39555

PROJET DE DELIBERATION

relatif à la modification des statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile région Salève » (ORPC Salève)

Vu la nécessité d'actualiser les statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile Salève » (ORPC Salève) créé en 1994,

vu la volonté de toutes les parties formant cette organisation à effectuer cette tâche, rendue nécessaire par les évolutions des normes et directives,

vu les différentes séances qui ont eu lieu pour atteindre ce but ainsi que les validations intermédiaires pour que la nouvelle version de ces statuts soit conforme au droit supérieur et aux objectifs recherchés,

vu les statuts de l'ORPC Salève ainsi terminés en mars 2018,

conformément aux art. 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile «Salève » (ORPC Salève), de mars 2018, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires votées par les communes de Bardonnex, Perly-Certoux, Troinex et Veyrier, membres du groupement.
3. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent de la dernière délibération similaire prise.

PLO-10.04.2018 # 47027

MOTION**Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates**

Vu que le canton et les communes doivent assurer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école,

vu que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018 édité par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) prévoit la promotion des plans de mobilité douce auprès des établissements scolaires,

vu la motion M 2364 « pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école » votée à l'unanimité du Grand Conseil genevois le 12 mai 2017,

vu la motion M 11-2017 « Pour l'installation de systèmes de parking à trottinettes aux abords des établissements scolaires de Plan-les-Ouates » actuellement en étude auprès du Conseil administratif,

vu la délibération D 110-2017 pour un crédit d'engagement de 198'000 F pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des 2 roues, votée par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 23 janvier 2018

vu que près de la moitié des accidents d'enfants piétons se produisent sur le chemin de l'école,

vu les quatre objectifs de base d'un plan de mobilité scolaire,

vu l'exposé des motifs, associé à cette motion,

sur proposition du Groupe Les Verts de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

- 1) De demander au Conseil administratif de mettre en place un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouate.
- 2) D'autoriser le Conseil administratif à solliciter les structures et institutions nécessaires pour la mise en place du plan de mobilité scolaire.

Les Verts de Plan-les-Ouates : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri

Les socialistes : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon, Maurice Gardiol

Parti démocrate-chrétien :

Vert's libéraux :

Parti libéral-radical :

Mouvement citoyen genevois :

Exposé des motifs

Les communes sont propriétaires des écoles primaires sur leur territoire et tenues de les entretenir afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants. La responsabilité des jeunes élèves durant les heures de classe est à la charge des enseignants. En dehors des heures scolaires, la responsabilité incombe aux parents.

Mais la commune a également une responsabilité sur le chemin de l'école afin de garantir la sécurité des écoliers. Il n'est pas rare, et Plan-les-Ouates en est un exemple, que des patrouilles scolaires soient mises en place pour la traversée d'axes à fort trafic individuel motorisé.

En 2017, le Conseil municipal a voté une motion renvoyée au Conseil administratif pour l'installation de parkings à trottinettes aux abords des établissements scolaires. Ceci est une bonne chose pour que les enfants utilisant ce mode de transport puissent les garer en toute sécurité. Toutefois, dans l'optique d'avoir une vision globale de la mobilité infantile sur le chemin de l'école, il serait nécessaire de mettre en place un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates.

Un plan de mobilité scolaire c'est quoi ?

Un plan de mobilité scolaire (PMS) est une démarche menée avec les enseignants, parents, enfants et autres partenaires de l'école afin de connaître les habitudes de mobilité des écoliers sur le chemin de l'école. Il permet d'avoir un regard, tant des parents que des enfants, sur les points noirs des différents déplacements. Les conclusions permettent d'améliorer la sécurité sur certains chemins, qu'elle soit physique par le biais d'aménagements légers ou par des actions de prévention faites avec les enfants... et les parents. Mais les PMS permettent également d'améliorer les conditions des espaces destinés aux bicyclettes et/ou trottinettes, ou à des zones de sécurité autour de l'école. La motion M11 – 2017 pourrait être l'une des composantes d'un plan de mobilité scolaire.

Qui participe à un plan de mobilité scolaire ?

Bien évidemment, les élèves des écoles participent au PMS. Les parents, les enseignants, les services des écoles et tous les autres partenaires collaborant au sein des écoles sont intégrées d'une manière ou d'une autre au PMS.

Quels sont les objectifs d'un plan de mobilité scolaire ?

Cinq objectifs sont visés par une démarche PMS :

1. Un objectif de sécurité : améliorer la sécurité aux abords des écoles mais également sur le chemin de l'école. Rappelons que 50% des accidents piétons des enfants se font durant le déplacement vers ou depuis l'école selon les statistiques du Bureau de prévention des accidents (BPA)
2. Un objectif de santé : encourager une mobilité douce et active afin de prévenir des risques de santé liés à l'absence d'exercice physique. Les statistiques démontrent que 19% des enfants suisses sont en surpoids. 7% des garçons sont obèses contre 4.9% des filles.

3. Un objectif d'amélioration de la qualité de vie : des solutions sont cherchées pour chaque école en fonction de ses caractéristiques propres afin d'améliorer la qualité de vie des quartiers dans lesquels elles se trouvent.
4. Un objectif environnemental : aller à l'école à pied, à bicyclette, trottinette ou rollers permet d'économiser de l'énergie mais également d'améliorer la qualité de l'air. La démarche d'un plan de mobilité scolaire vise également à échanger sur cette thématique avec les enfants et à partager avec les parents, enseignants et élèves sur les moyens de locomotion respectueux de l'environnement.

Quelles sont les étapes d'un plan de mobilité scolaire ?

Un PMS se déroule en cinq phases :

1. Enquête : réalisée auprès des parents, élèves, enseignants et partenaires de l'école.
2. Bilan : des résultats sont restitués sous forme numérique et cartographique. La perception des dangers par les parents et les enfants est mise en avant.
3. Recommandations : avec l'aide du BPA et de la perception des enfants, des recommandations sont faites avec visites de terrain.
4. Sensibilisation : elle est faite à l'ensemble des acteurs de l'école par diverses actions.
5. Suivi

Où en sont les plans de mobilité scolaire en Suisse ?

Les PMS sont assez répandus dans certains pays comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. En Suisse, c'est principalement dans la partie alémanique qu'ils sont le plus répandus. Néanmoins, nous trouvons des plans de mobilité scolaire qui ont également été réalisés en Suisse romande (par exemple Sion ou Montreux). Dans notre canton, la ville de Genève s'est dotée de plusieurs PMS. Meyrin a également mis en place des plans de mobilité scolaire pour deux de leurs établissements.

Le parlement cantonal a reconnu l'importance de développer cet outil en votant à l'unanimité une motion en 2017 demandant que Genève devienne un exemple en matière de sécurité sur le chemin de l'école. Il est clairement demandé au canton d'appuyer les communes qui développeront ce type de plan.

Compte tenu de ce qui précède, un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates permettrait de connaître la structure des déplacements sur le chemin de l'école, de garantir la sécurité sur certains sites dont on ne se rend parfois pas compte de la dangerosité, et de rendre attentif tous les acteurs des écoles des bienfaits d'une mobilité active, tant du point de vue de la santé que de l'environnement.

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 24 AVRIL 2018**

Après avoir officiellement levé la séance, **Mme Saas**, Présidente du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC**Installation de bancs de rechargement pour véhicules électriques au chemin de Var, à Saconnex-d'Arve Dessous**

M. Teo Kutner, habitant au 20, chemin de Vers, souhaite revenir sur la séance des propriétaires de ce bâtiment lors de laquelle avait été soulevée la question d'installer des bancs de rechargement pour les véhicules électriques, dans le parking souterrain. Ce dernier est également propriété de la Commune, mais celle-ci n'avait pas de plan, ni n'avait pris position à ce sujet. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. Durand lui répond qu'il n'est pas au courant de cette demande. Il prend donc bonne note de cette question et se renseignera à ce sujet. Il demandera à M. Kutner, quelques détails à l'issue de cette séance.

Projet pour venir en aide aux enfants en difficulté scolaire à San Giorgiu

M. Jeanmonod, ex-conseiller municipal, annonce qu'il a un message et une question. Son message concerne une visite qu'ils ont effectuée la semaine précédente, à San Giorgiu. Essentiellement pour ce projet concernant les enfants en difficulté scolaire. Ils ont demandé à un spécialiste qu'il leur fasse un rapport, rapport que la Commune recevra le plus rapidement possible. Il en profite pour leur transmettre, bien sûr, les salutations des gens de San Giorgiu, notamment celles de M. le Maire. Il annonce qu'ils vont construire une école infantine et un centre sportif. Pour ce projet concernant les enfants en situation d'abandon scolaire, cela se passe assez bien si ce n'est un problème de communication entre Caritas et la direction de l'école. M. Jeanmonod pense néanmoins qu'ils vont régler cela, qui n'est pas très grave, mais étonnant.

Sentier de l'étang du Paradis

M. Jeanmonod informe d'un souci dont on lui a fait part ce jour. En effet, au sentier de l'étang du Paradis, lorsque l'on descend du chemin de l'Abérieu pour aboutir sur la route de Saconnex-d'Arve, il n'y a pas de passage piéton et il n'y a pas de trottoir pour aller atteindre le prochain passage piéton.

M. Durand lui répond qu'ils connaissent effectivement le problème. Il va regarder ce qu'il en est, mais intuitivement, comme cela, il dirait qu'il s'agit d'une route cantonale.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt les débats à 22H17 et invite le public à venir boire le verre de l'amitié.